

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 30 mars 1999, à 19 h 30
Salle Sherbrooke C
Hôtel Delta
2685, rue King Ouest,
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 MARS 19991

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

NORBERT GILLIS1

BERNARD LAPOINTE13

ANDRÉ ROBERT23

MARTIN LEMMENS41

REPRISE DE LA SÉANCE.....67

PÉRIODE DE QUESTIONS:

PETER KILBURN67

DODICK GASSER78

LAURIER BUSQUE88

JOHN BURCOMBE98

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la politique de l'eau au Québec. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Nous continuons la période de questions principalement autour des documents déposés, à savoir le document de référence, la Gestion de l'eau au Québec ainsi que le Portrait régional établi par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec les autres ministères.

10 Ce soir, j'ai déjà onze personnes d'inscrites pour poser des questions. Si, donc, vous vous inscrivez maintenant, il n'y a pas de garantie que je pourrai vous recevoir ce soir, mais c'est votre droit de vous inscrire. Je demanderais la collaboration de tout le monde pour qu'on puisse procéder rondement, sans par ailleurs bousculer les choses. Je vous demande donc de
15 vous présenter, de faire le moins de commentaire, de préambule possible pour qu'on puisse cerner la question. Pareillement pour les personnes qui répondent, si on peut aussi essayer de se ramasser pour répondre d'une manière assez synthétique.

20 Je demande d'abord madame Diane Pratte, s'il vous plaît.

 Monsieur Norbert Gillis, s'il vous plaît.

M. NORBERT GILLIS :

25 Bonsoir, monsieur le président, mesdames, messieurs! Je suis représentant de l'ARMRA, la rivière Magog, les deux barrages de Rock Forest et Sherbrooke, deux Hydro-Sherbrooke. Je vais vous faire un petit historique. Je vais couper justement comme vous avez demandé, assez short.

LE PRÉSIDENT :

30 Ça va.

M. NORBERT GILLIS :

35 Vous allez m'excuser ma lecture, j'ai une 6e année d'études seulement, ça fait que je vais faire de mon mieux.

LE PRÉSIDENT :

40 Soyez bien confortable, monsieur. Soyez à l'aise, allez-y.

M. NORBERT GILLIS :

45 Merci. Depuis 1991, le fond de la rivière Magog a remonté de 19 à 27 pouces. Ça, c'est dans le chenail de la rivière, dans la partie la plus haute du courant. Tout ça, c'est dû aux sablières, aux égouttements pluviaux, aux constructions qui ont été faites, des fossés qui ont été faits par les municipalités. On a aussi des empièvements qui réchauffent la rivière. Aussi, nous avons une accumulation de plantes marines, et de différentes sortes, qui réduisent la navigation et qui sont devenues dangereuses pour les baigneurs ainsi que les embarcations.

50 Il y a à plusieurs endroits des quenouilles qui se sont formées et empêchent complètement l'accès à la rivière à plusieurs endroits. Beaucoup de roches énormes qui sont descendues dans la rivière ainsi que des objets qui ont été jetés dans les années passées: réfrigérateurs, poêles, congélateurs, arbres, etc.

55 J'ai appris personnellement aussi que nous avons des BPC dans la rivière provenant de quelques endroits à Magog, on ne sait pas au juste l'endroit. Il y a eu un document qui a été fait par CHARMES, pour une firme et CHARMES, remis à la Ville de Sherbrooke, mais qui semble avoir disparu, on ne peut pas mettre la main dessus, puis, moi, il y a un oiseau qui a
60 passé puis il me l'a lâché sur la galerie. J'ai pris connaissance de ce document.

 De plus, j'ai une grosse inquiétude concernant le barrage Hydro-Sherbrooke à la hauteur de Rock Forest retenant l'eau du petit lac Magog.

65 Voici ce que j'ai constaté personnellement. Un jour, je faisais une balade avec des amis. Nous avons vu un camion de perforage qui était au barrage. Je me suis informé au barrage, aux personnes qui faisaient les perforations, je leur ai demandé ce qu'ils faisaient là, vu que je suis curieux comme une belette. Ils m'ont répondu qu'ils creusaient des trous pour savoir la force du barrage. Le monsieur m'a dit qu'il avait frappé des poches d'air. Je lui ai
70 demandé si c'était dangereux. Il dit: «Entre les lignes...», autrement dit: «Je ne peux pas te le dire, mais le barrage devrait être réparé 98-99, puis ça presse, subito presto.»

 Il n'y a rien qui a été fait. Puis le barrage, à mon idée, c'est rendu dangereux. Si jamais que ça défonce, les riverains vont manger une méchante claque.

75 Avant de poser les deux questions, j'aurais besoin d'une statistique de données sur la qualité de rejets de l'usine d'épuration de la Ville de Rock Forest. Ma première question: quelle est l'implication de l'Environnement dans le but d'obliger les sablières à avoir des bassins de rétention? Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir un petit hint là-dessus, s'il vous plaît?

80 **LE PRÉSIDENT :**

 Bon, d'abord, vous demandez des statistiques sur l'usine d'épuration de Rock Forest.

85 **M. NORBERT GILLIS :**

Oui.

90 **LE PRÉSIDENT :**

On a demandé une série d'informations là-dessus au ministère des Affaires municipales cet après-midi, notamment sur l'état des usines, les dates, etc. À propos de l'usine de Rock Forest, est-ce qu'on a des informations sur cette usine-là et ses rejets?

95 **M. YVAN DUMONT :**

Cette station relève du ministère de l'Environnement. Elle n'est pas suivie par le ministère des Affaires municipales.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Elle n'est pas suivie par vous.
Alors, au ministère de l'Environnement? Est-ce qu'elle est à la région ou au central?

105 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Rock Forest?

110 **LE PRÉSIDENT :**

L'usine de Rock Forest.

M. NORBERT GILLIS :

115 La raison principale, monsieur le président, que je demande la question...

M. ROGER GAGNON :

120 S'il y a eu des travaux qui ont été faits à l'usine d'épuration de Rock Forest, nous, au niveau du ministère de l'Environnement, ici à Sherbrooke, on n'a pas été impliqué dans ce dossier-là.

LE PRÉSIDENT :

125 Il ne vous parle pas de travaux. Il vous demande les données sur les rejets de l'usine d'épuration. Les travaux qu'il a évoqués, c'est sur un barrage. Ça me semble être sur autre chose.

M. ROGER GAGNON :

130 D'accord. Les données de Rock Forest, nous ne les recevons pas ici à Sherbrooke à la Direction régionale.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

135 Monsieur le président, on va vous donner les informations. Je n'ai pas les informations ce soir. Demain, on vous donnera les informations sur les rejets. On reçoit de la Municipalité les données au niveau du contrôle et nous pourrons vous faire un portrait global de la situation.

M. NORBERT GILLIS :

140 C'est parce que, monsieur le président, disons que moi, chez moi, je suis à 22 pieds au-dessus du niveau de la rivière. J'ai des paliers. Dans un des paliers, j'ai un étang. Je prends l'eau de la rivière qui est pompée, qui vient à l'étang, puis qui est rejetée par des grenouilles, une sirène, ainsi de suite. À l'automne, depuis quatre ans, lorsque je vide les grenouilles et ces
145 choses-là, en bons termes canadiens, pour bien user les bons mots, ce qui sort de dedans, c'est de la merde pure et simple. Puis je l'ai fait tester, puis c'est à 100 % merde qui sort de dedans. Ça ne peut pas venir d'ailleurs que de l'usine d'épuration.

LE PRÉSIDENT :

150 Bon, je ne voudrais pas qualifier les choses. Expliquez-moi. Vous testez les rejets de l'usine d'épuration de Rock Forest.

M. NORBERT GILLIS :

155 Non. Disons que moi, comme je vous dis, j'ai des paliers.

LE PRÉSIDENT :

160 Des quoi? Des paliers, vous dites?

M. NORBERT GILLIS :

165 Des paliers, parce que je suis à 22 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

170 D'accord.

M. NORBERT GILLIS :

Et dans un des paliers, j'ai un étang.

175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

180 **M. NORBERT GILLIS :**

Puis dans cet étang-là, j'ai une petite grenouille qui rejette l'eau, l'eau que je prends de la rivière avec une pompe. Je pompe l'eau de la rivière, qui est renvoyée par les grenouilles, rejetée dans l'étang, puis qui retourne à la rivière. Mais à l'automne, quand je démanche mes bébelles, si vous voulez, bien, en dedans des grenouilles, ce qui reste en dedans, c'est de la merde pure et simple.

LE PRÉSIDENT :

190 Oui.

M. NORBERT GILLIS :

Excusez le terme, mais c'est ça.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Mais l'eau que vous pompez, c'est de l'eau de la rivière?

200 **M. NORBERT GILLIS :**

De la rivière.

LE PRÉSIDENT :

205 En aval du rejet de l'usine d'épuration.

M. NORBERT GILLIS :

210 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

215 Bon. Donc, vous, vous garantissez que la constatation que vous avez dans les grenouilles qui vous restent, que ces grenouilles-là sont... bon.

M. NORBERT GILLIS :

220 Oui, oui, exactement le terme que j'ai employé, oui.

LE PRÉSIDENT :

225 C'est correct. Alors, donc, mais ça ne veut pas dire que c'est une preuve scientifique, là. On ne sait pas la quantité d'eau.

M. NORBERT GILLIS :

230 Non, non, ce n'est pas scientifique, mais c'était très touchable.

LE PRÉSIDENT :

235 Oui, oui, oui. Je prends votre parole pour ce qu'elle vaut à ce niveau-là.

M. NORBERT GILLIS :

240 Je sais que quand je vais aux toilettes, c'est pas scientifique, mais c'est très là.

LE PRÉSIDENT :

245 Ça va. Mais vous n'analysez pas toute l'eau.

M. NORBERT GILLIS :

250 Non, non, non.

245

LE PRÉSIDENT :

Vous analysez ce qui reste dans la grenouille.

250

M. NORBERT GILLIS :

J'analyse qu'est-ce qui reste dans la grenouille. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

255

C'est bien correct. Au bout d'un été, il peut en rester pas mal.

M. NORBERT GILLIS :

Ah! il en reste pas mal.

260

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, ce que vous voulez savoir, ça, c'était la première information. La deuxième, c'est à propos -- vous demandez s'il y a un bassin de rétention pour les sablières.

265

M. NORBERT GILLIS :

Oui. S'il y a une loi qui s'applique.

270

LE PRÉSIDENT :

Donc ce que vous pensez, c'est que votre rivière... c'est quelle rivière? C'est la rivière Magog, ça?

275

M. NORBERT GILLIS :

La rivière Magog, oui.

LE PRÉSIDENT :

280

Bon. La rivière Magog est en train de s'ensabler, il y a une sablière en amont...

M. NORBERT GILLIS :

285

Il y a plusieurs sablières.

LE PRÉSIDENT :

Plusieurs sablières. Et vous demandez si le Ministère oblige à avoir des bassins de rétention pour les sablières.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

D'une façon générale, les carrières et sablières sont régies par le règlement sur les carrières et sablières, effectivement, qui relève de la Loi sur la qualité de l'environnement et pour laquelle le Ministère a juridiction. Au niveau de la pollution des eaux, il y a des articles précis à cet effet-là, mais je demanderais à monsieur Boisvenu s'il a des informations particulières sur les carrières, ici, dans la région.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur le président, le citoyen a raison. On connaît des problèmes assez importants d'érosion à cause des sablières qui sont dans ce secteur-là. D'ailleurs, le Ministère a autorisé la Ville de Rock Forest, il y a deux ans, de faire des travaux de dragage, parce qu'effectivement il y a de l'érosion qui se fait.

Le Ministère est en démarche depuis deux ans avec certaines carrières pour effectivement aménager ce type de bassin-là, notamment sur le ruisseau Nick qui se jette dans la rivière Magog, où on connaissait des problèmes majeurs d'érosion. Donc, on pourra vous faire demain matin le portrait assez fidèle de l'état des négociations avec les carrières et sablières de ce secteur-là, pour en arriver à des solutions au niveau de l'érosion.

LE PRÉSIDENT :

Parce que votre spécialiste n'est pas ici ce soir, quoi?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Effectivement. Le professionnel qui travaille sur le dossier n'est pas ici, ce soir.

M. NORBERT GILLIS :

Est-ce que vous êtes au courant aussi que le ruisseau Nick a déjà été un dépotoir? Si, en haut de... la fameuse sablière en question a déjà servi de dépotoir?

330

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que des gens savent si le ruisseau Nick a déjà été un dépotoir?

335

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur le président, on fera la vérification et on pourra informer demain.

340

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. NORBERT GILLIS :

345

Ma deuxième question: comment qu'on peut s'arranger pour avoir une autorisation de baisser la rivière, pour pouvoir faire un nettoyage conforme à cette rivière? Parce qu'on a besoin de faire sortir les frigidaires, puis les poêles, puis tout ce qu'il y a dedans. Franchement, je pense que faire cuire un oeuf dans l'eau, on ne réussira pas. Ça fait qu'il faut sortir les poêles de là.

350

LE PRÉSIDENT :

Bon! J'espère que les poêles qui ont été déposés ont été déconnectés préalablement et que les frigos ne congèlent plus. Mais, blague à part, vous voudriez qu'il y ait une opération de nettoyage de la rivière.

355

M. NORBERT GILLIS :

De la rivière, oui.

360

LE PRÉSIDENT :

Et, pour ça, vous demandez s'il y a possibilité d'abaisser le niveau de l'eau dans la rivière.

365

M. NORBERT GILLIS :

C'est ça. Abaisser l'eau, avoir en fin de compte une fin de semaine complète, on pourrait s'organiser pour baisser le niveau de l'eau, sortir ça de dedans. Puis, il y a des places qu'il y a des quenouillères qui bloquent complètement l'accès au lac, des riverains qui étaient sur

370 le bord de l'eau, ils sont maintenant à presque mille pieds du bord de l'eau à cause des
quenouillères qui sont vraiment prises complètement dans la rivière.

LE PRÉSIDENT :

375 Alors, est-ce que vous faites partie d'une organisation, d'un comité de citoyens ou
quelque chose comme ça?

M. NORBERT GILLIS :

380 Oui, oui, je fais partie de l'ARMRA. L'ARMRA, c'est l'Association des riverains de
rivière Magog, Rock Forest, Ascot.

LE PRÉSIDENT :

385 Et, à ce moment-là, ce sont vos membres qui demandent ça, ce n'est pas juste...

M. NORBERT GILLIS :

390 C'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

395 Bon. Alors la question qu'on doit vous demander, il y a ici une organisation de citoyens
qui voudrait faire une intervention pour nettoyer la rivière de ses débris. Est-ce qu'il y a une
forme de collaboration qui peut se faire pour qu'une intervention comme cela puisse être faite en
respectant les normes et les règlements évidemment.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

400 Monsieur le président, je vais vous répondre en deux temps. D'abord, un, ce genre de
demande-là, sur cette rivière-là, la rivière Magog, elle est fréquente. À chaque année, les
citoyens nous demandent de baisser le niveau, particulièrement, souvent pour enlever les
plantes aquatiques, parce qu'effectivement c'est une rivière où il y a la présence de plantes
aquatiques assez évidente. On est toujours face à des mouvements en faveur et des
405 mouvements contre.

Je laisserais monsieur Demers, qui est biologiste, peut-être élaborer davantage sur la
position du Ministère quant à l'abaissement du niveau d'eau de la rivière Magog, mais
410 possiblement que ça ne donnera pas une réponse plus claire au citoyen.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Demers.

415 **M. PIERRE DEMERS :**

La rivière Magog est une rivière de tenure publique, donc c'est une rivière d'importance dans la région. Donc, une intervention de baisse de niveau d'eau afin d'effectuer un dragage ou un retrait de matériels, qui soient anthropiques ou bien donc d'origine naturelle, constitue une
420 intervention, d'après nous, une intervention qui peut devenir majeure. Seulement que la baisse du niveau d'eau pour réaliser cette intervention-là peut avoir des répercussions au niveau écologique et des répercussions relativement sévères si la baisse du niveau d'eau est effectuée en période de reproduction de poissons, par exemple.

425 Donc, compte tenu des conséquences qu'il peut y avoir durant et à la suite d'une intervention comme ça, ça nécessite une analyse des conséquences. Ça demande également une prise en considération du secteur et aussi avoir une idée la plus précise possible sur le matériel à prélever, la quantité, trouver en fin de compte un plan d'action avec les demandeurs.

430 Donc, c'est quelque chose qui peut être fait, mais compte tenu aussi du contexte que j'ai expliqué au début, la baisse du niveau d'eau peut devenir un geste abiotique, c'est-à-dire avoir des conséquences sur la biologie riveraine des écosystèmes en place. Donc c'est délicat, c'est dangereux.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est parce que c'est délicat et dangereux que c'est impossible?

440 **M. PIERRE DEMERS :**

Non. Je ne relie pas le mot que vous avez suggéré «impossible» à la délicatesse ou...

LE PRÉSIDENT :

445 Donc, il pourrait y avoir des formes de conversations et de collaboration qui pourraient peut-être vous permettre de trouver un moyen terme qui satisfasse à l'ensemble des considérants que vous avez évoqués et aux attentes des citoyens. À priori, il y a peut-être une solution possible là-dedans.

450

M. PIERRE DEMERS :

Effectivement.

455

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut vous recommander de vous voir et d'essayer de trouver une solution, s'il y a une solution?

460

M. PIERRE DEMERS :

Oui, bien sûr, on peut essayer de se concerter pour voir quelle serait l'intervention de moindre impact.

465

M. NORBERT GILLIS :

De moindre impact, qui serait de bonne heure au début de l'été?

470

LE PRÉSIDENT :

On ne négociera pas maintenant le point de moindre impact. La seule chose qu'il vous a donnée, il vous a donné un certain nombre de critères. Parmi ces critères, il y a la question de la frai du poisson et donc de l'impact sur le poisson en aval, et là, ça peut commander, ça, des choses par rapport au temps de l'année, ainsi qu'un certain nombre d'autres usages, de sorte que ça prend un plan d'action qui est relativement bien cerné et qui est assure la solution de

475

moindre impact.

M. NORBERT GILLIS :

Merci infiniment.

480

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Bonne chance!

485

M. NORBERT GILLIS :

Merci.

490

LE PRÉSIDENT :

Avec vos grenouilles.

Alors, monsieur Roger Riendeau, s'il vous plaît. Il n'est pas arrivé.

Monsieur Bernard Lapointe.

495 **M. BERNARD LAPOINTE :**

Monsieur le président, madame, monsieur les commissaires, je m'appelle Bernard Lapointe. Je suis agent de relations publiques pour l'Association pour la protection du lac Massawippi. Je suis aussi coordonnateur du Comité de bassins Massawippi-Tomifobia et je
500 suis aussi secrétaire d'assemblée pour le RAPPEL.

Je ne ferai pas de préambule pour vous présenter l'Association, puisqu'hier soir vous avez entendu la vice-présidente de l'Association, madame Ouida Moliner qui vous a présenté la situation et le président de l'Association, monsieur Michel Cléroux, qui vous a aussi posé une
505 question.

Alors je vais passer directement à mes deux questions. La première question, c'est que historiquement, le lac Massawippi, parce qu'il y avait sur le lac des bateaux à aube, «paddle wheel boats» qui servaient de transport entre North-Hatley et Ayer's-Cliff, a acquis je ne sais
510 pas si c'est un droit ou un statut de voie navigable.

Alors, la question que les membres se posent, c'est est-ce qu'on peut perdre ce statut-là? Parce qu'il n'y a pas d'avantages vraiment à conserver ce statut quand notre lac sert surtout de lac réservoir.

515

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, est-ce qu'il est vrai que le lac Massawippi est considéré comme un cours d'eau navigable et est-ce qu'il pourrait perdre cet état?

520

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, le caractère public d'un lac ou d'un cours d'eau réside essentiellement - on l'a mentionné - sur la notion du caractère de navigabilité et de flottabilité. La
525 navigation commerciale, comme c'est un caractère public, a servi à déterminer à une certaine époque - on l'a mentionné - le critère de navigabilité d'un lac.

Maintenant, à savoir si le lac Massawippi - je serais tenté de dire oui, je vais le vérifier - est un lac effectivement navigable et flottable, je le pense. Maintenant, qu'il perde ce critère-là, non. Actuellement, il n'y a pas de véritable possibilité de perdre ce droit-là.
530

Ce droit-là, si droit il y a, au niveau du ministère de l'Environnement, parce que je n'entrerai pas dans des discussions qui ne touchent pas directement la juridiction du Ministère, ce caractère-là vient en faire un lac public et donc du domaine hydrique public. Et un

535 empiétement sur le domaine hydrique public, théoriquement - on prend pour hypothèse que le
lac Massawippi a ce caractère public-là, ce sera à préciser - donc un empiétement sur le
domaine hydrique public ou une concession d'une partie de ce qu'on appelle un droit d'ancrage
pour ancrer un bateau, par exemple, comme ça s'est fait dans plusieurs baies du lac
Memphrémagog, nécessite un bail du ministère de l'Environnement et donc un bail avec l'État,
540 et le gestionnaire de ça, c'est le ministère de l'Environnement.

Donc pour répondre à la question, il n'y a pas d'implication au niveau du ministère de
l'Environnement d'avoir un caractère public autrement que l'obligation d'avoir un bail. Mais il n'y a
pas d'inconvénient comme tel, si vous voulez. Est-ce que en disant «je perds le caractère de
545 navigabilité», si on veut aller plus loin, ça empêche les embarcations à moteur de circuler sur le
lac, ce n'est pas une piste.

LE PRÉSIDENT :

550 Il n'y a pas de relation de cause à effet.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Voilà. Parce que le domaine hydrique public géré en vertu du règlement sur le domaine
555 hydrique public, c'est une approche foncière d'abord. Évidemment, comme c'est le ministre de
l'Environnement, il y a des considérations écologiques qui sont prises en compte, mais dans les
baux et les ventes, c'est une approche foncière de propriétaire, comme le ministère des
Ressources naturelles le fait avec les terres publiques en terre ferme.

560 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que monsieur - il y a une confusion dans le niveau de discours - monsieur
interprète le caractère navigable du lac comme une espèce de qualité qui rend légitime ensuite la
présence de bateaux sur le lac. C'est pour ça qu'il souhaite que le lac cesse d'être navigable,
565 auquel cas il n'y aurait plus de bateaux. Je ne me trompe pas, monsieur?

M. BERNARD LAPOINTE :

570 Exactement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Et lui ne répond pas à ce niveau-là de votre question, il répond au niveau du statut.

575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, je comprends la pirouette légale qui serait intéressante, mais comme dirait mon fils, ça a pas rapport.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est impossible, d'après ce que dit monsieur Latulippe.

585 **M. BERNARD LAPOINTE :**

J'aurais bien voulu vous expliquer pourquoi on pose la question...

LE PRÉSIDENT :

590 Et dans la discussion qu'on a eue... pardon?

M. BERNARD LAPOINTE :

595 Mais si la réponse c'est que c'est impossible, on va tenter de vivre avec ce dont on jouit.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Je ne me trompe pas là, en interprétant votre réponse comme ça.

600 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Tout à fait. Vous avez tout à fait raison.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Dans la discussion qu'on a eue hier et qu'on a reprise aujourd'hui, la suggestion du ministère de l'Environnement est une intervention d'ordre municipal, à partir de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 46 j) ou, à la limite, l'article 46 k). On en a parlé hier avec madame Moliner et on en a reparlé aujourd'hui avec monsieur Dépôt.

610 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ou un contrôle par la municipalité, monsieur le président.

615

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

620

M. BERNARD LAPOINTE :

D'accord, merci. Maintenant, ma deuxième question, nous nous inquiétons beaucoup des coupes à blanc qui sont exécutées sur des terrains privés en milieu urbain. Je pose la question, peut-être que ça relève du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a un code de déontologie auprès des agronomes forestiers afin... on trouve ça aberrant que des permis soient donnés aux inspecteurs municipaux pour abattre des arbres centenaires sous le prétexte qu'ils sont à maturité.

625

630

Alors avec ces autorisations-là, les propriétaires font des coupes à blanc, c'est-à-dire ils rasant tout ce qu'il y a de végétation sur un terrain, pas nécessairement dans les 30 mètres de la rive, mais ça affecte du moins la qualité de l'eau du lac.

LE PRÉSIDENT :

Donc là, vous avez parlé de coupe à blanc en milieu urbain.

635

M. BERNARD LAPOINTE :

Oui.

640

LE PRÉSIDENT :

Sur le bord d'un lac, en voisinage d'un lac.

M. BERNARD LAPOINTE :

645

Oui.

LE PRÉSIDENT :

650

Bon. Il s'agit de terrains privés?

M. BERNARD LAPOINTE :

Oui.

655

LE PRÉSIDENT :

Et quand vous parlez de coupe à blanc, vous parlez de grandes étendues?

660 **M. BERNARD LAPOINTE :**

Bien, des surfaces -- pas de très grandes étendues comme dans «L'Erreur boréale», mais à l'oeil nu, c'est assez désagréable à voir, c'est visible que c'est une coupe à blanc, il n'y a plus un seul arbuste, il n'y a aucune végétation, tout est rasé.

665

LE PRÉSIDENT :

Bon. Mais ces terrains-là sont dans la ville?

670 **M. BERNARD LAPOINTE :**

Oui. Est-ce qu'il y a quelque chose pour protéger les boisés?

LE PRÉSIDENT :

675

Oui, on va vérifier ça auprès du ministère de l'Environnement d'abord, et on ira voir ensuite au ministère des Affaires municipales, si vous voulez.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

680

J'avais commencé par préparer ma réponse au niveau des municipalités. Au niveau de la Politique de protection des rives et du littoral, il y a des normes à respecter. L'ancienne politique parlait même de milieu forestier, je vais la retrouver, si vous permettez... je vais y revenir dans quelques minutes, je vais me pencher là-dessus.

685

Mais je peux vous donner d'abord une indication au niveau si ce n'est pas en terres publiques, d'après ce que j'ai compris de la question et c'est dans un boisé municipal. Or, l'abattage des arbres est régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'article 113(12) de la Loi, qui permet à la municipalité d'adopter un règlement pour régir ou restreindre par zone l'excavation de sols, le déplacement d'humus, la plantation et l'abattage d'arbres et tous travaux de déblai et de remblai. Alors, obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbustes ou d'arbres. Cette législation-là, habituellement qui se retrouve dans les règlements de zonage des municipalités, donc existe et est de juridiction municipale.

690

695

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire qu'elle peut être de juridiction municipale. Est-ce que ça veut dire qu'automatiquement, une Municipalité doit appliquer ce règlement-là?

700

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Elle n'est pas obligée. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme fait en sorte que la Municipalité n'a pas l'obligation, mais c'est presque théorique, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire. Elle doit le faire par le biais de la conformité avec les schémas d'aménagement, donc adopter un règlement de zonage, mais elle n'est pas obligée strictement parlant de légiférer sur l'abattage d'arbres.

705

LE PRÉSIDENT :

710

Mais ce que je veux savoir, monsieur, dans le cas que vous évoquez, est-ce que c'était déjà une chose qui était reconnue comme un parc urbain ou c'est simplement un terrain qui n'a pas encore été développé?

M. BERNARD LAPOINTE :

715

C'est un terrain non développé.

LE PRÉSIDENT :

720

Du côté des Affaires municipales, par la Loi de l'aménagement et l'urbanisme?

M. YVAN DUMONT :

725

Je confirme ce que monsieur Latulippe a mentionné à l'effet qu'il y a une possibilité pour la Municipalité de réglementer, mais elle n'est pas obligée de le faire. Le document d'orientations du gouvernement et véhiculé par le ministère des Affaires municipales pour les schémas d'aménagement encourage les MRC à protéger le milieu naturel, mais n'oblige pas les municipalités à adopter des réglementations concernant, entre autres, l'abattage d'arbres. Donc la Municipalité peut le faire, mais elle n'est pas obligée de le faire.

730

LE PRÉSIDENT :

Dans la municipalité dont vous parlez, il n'y a pas de règlement municipal là-dessus?

735

M. BERNARD LAPOINTE :

Il semble que non, ou s'il y en a un, on en fait fi.

740

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est des choses qui arrivent. Est-ce que vous pouvez nous dire de quelle municipalité il s'agit? Vous n'êtes pas obligé. Si vous voulez.

745

M. BERNARD LAPOINTE :

Bien, il y en a deux principales sur le lac et je pense que les deux sont concernées. Il semble vraiment pas y avoir d'éléments qui protègent comme tel une partie des boisés, du moins. Un propriétaire veut tout nettoyer pour construire, alors il procède. La Municipalité demande probablement des permis et, par l'intermédiaire des agronomes forestiers, elle obtient ce permis-là parce que l'agronome déclare l'arbre à sa maturité. Bon, alors, il a cent ans, cent cinquante ans, on le rase.

750

LE PRÉSIDENT :

755

C'est pour ça que vous évoquez l'idée d'un code de déontologie ou des pratiques environnementales du côté des ingénieurs forestiers ou des agronomes forestiers. On va vérifier ça auprès du ministère des Ressources naturelles. Est-ce que ces corps de métier-là, est-ce que la dimension écologique autre que déclarer un bois à maturité et prêt à cueillir, est-ce qu'elle est maintenant dans la formation ou dans la pratique? Est-ce qu'il y a d'autres valeurs qui sont intégrées?

760

M. PAUL MEUNIER :

À cette question, je demanderais à madame Geoffroy qui est derrière moi de répondre.

765

MME SYLVIE GEOFFROY :

Monsieur le président, je devrai vérifier parce que je ne fais pas partie de l'Ordre des ingénieurs. Alors je devrai faire une vérification et vous apporter une réponse demain après-midi. Est-ce que ça peut aller?

770

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président...

775

LE PRÉSIDENT :

Oui?

780 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

... on revient à la case départ.

LE PRÉSIDENT :

785

Oui, revenons au point de départ, oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

790

Alors en vertu de la Politique de protection des rives, on a une disposition, la disposition 2.5 donc qui oblige la municipalité - je vais demander à monsieur Demers, ici, de compléter - donc on y lit:

«Une coupe d'assainissement consiste en l'abattage ou la récolte d'arbres déficients, tarés, dépérissants, endommagés ou morts dans un peuplement d'arbres.»

795

Et monsieur Demers pourrait compléter sur les ouvrages qui sont relatifs à la végétation et les autorisations préalables du ministère de l'Environnement là-dessus.

M. PIERRE DEMERS :

800

Je peux peut-être amener la précision suivante. C'est qu'un propriétaire riverain peut pratiquer une fenêtre dans le sens d'ouverture vers un plan d'eau, d'une largeur maximale de 5 mètres. C'est le type de déboisement et d'extraction de racines qu'un propriétaire riverain peut effectuer.

805

Je me sens, par contre, plus à l'aise pour rappeler ou pour préciser les interventions sur de grandes superficies. Les sept MRC de la région ont adopté des dispositions réglementaires limitant les assiettes ou les superficies de coupe à une superficie de 4 hectares d'un seul tenant. Une autre superficie adjacente serait distante d'un minimum de 175 mètres où aucun prélèvement n'est autorisé. Donc là, je me suis éloigné de la rive et puis je me suis éloigné du milieu urbain, je suis en zone agro-forestière. Et puis donc, c'est en milieu vraiment forestier les références que j'apporte.

810

Donc, les coupes sur des grandes superficies se font avec une certaine limite pour toutes les MRC de la région. Pour ce qui est des arbres présentant un caractère unique ou particulier, je ne suis pas en mesure de vous répondre ce soir.

815

LE PRÉSIDENT :

820 Vous avez donné beaucoup d'informations. Pouvez-vous me les redonner dans l'ordre, que je les comprenne bien. L'intervention de monsieur s'agit d'un terrain urbanisé, proche d'un lac, où, semble-t-il, une première protection autour du lac a été respectée, mais après il parle d'abattage considérable d'arbres.

825 Là, vous me dites, sur un lac, sur un cours d'eau, on peut faire une ouverture de 5 mètres de large seulement.

M. PIERRE DEMERS :

830 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

835 Pour toute considération? Même en milieu urbain?

M. PIERRE DEMERS :

840 Il faudrait vérifier avec la réglementation particulière de la MRC. Peut-être que mon collègue des Affaires municipales pourrait préciser la primauté des règlements municipaux sur les règlements régionaux.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

845 La piste qu'évoque mon collègue est issue de ce que je vous mentionnais donc quand je parlais de coupe d'assainissement, l'article 3.1 de la Politique de protection des rives. Or, le jeu du schéma d'aménagement s'applique obligatoirement aux municipalités et aux MRC et s'énonce ainsi:

«Dans la rive sont interdits toutes les constructions et tous les ouvrages et tous les travaux à l'exception de...»

850 - et c'est le paragraphe c) -

«des ouvrages et travaux suivants relatifs à la végétation.»

- alors, il y en a une très longue série, par exemple - «Les activités d'aménagement forestier dont la réalisation est assujettie à la Loi sur les forêts et ses règlements d'application.»

855 Ça, ce n'est pas assujetti à la politique de protection des rives, puisque c'est déjà régi par cette loi-là. La coupe d'assainissement. Donc:

«La coupe d'assainissement consiste en l'abattage ou la récolte d'arbres déficients.»

- alors, ça, cette possibilité-là n'est pas régie -

860 «La récolte d'arbres de 50 % des tiges de 10 centimètres et plus de diamètre, à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 % dans les boisés privés utilisés à des fins d'exploitation forestière ou agricole.»

Et je ne lirai pas tout ça, mais:

«La coupe nécessaire à l'implantation d'une construction ou d'un ouvrage»

865 - et je termine -

«La coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture de 5 mètres de largeur donnant accès au plan d'eau lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %.»

870 Et ainsi de suite. Donc le but de ces informations-là, je pense qu'on peut retrouver ça dans le guide qu'on vous a déposé sur la Politique de protection des rives. C'est de signifier que cette politique-là, gérée par le ministère de l'Environnement, prévoit la protection qu'on pourrait qualifier en milieu forestier privé, au niveau de la rive, et axée sur la protection de l'eau, évidemment.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Demers, je vais revenir à vous, les 4 hectares d'un seul tenant, c'est pour les milieux forestiers uniquement?

880 **M. PIERRE DEMERS :**

C'est pour les zones qui ont été catégorisées comme forestières et agro-forestières dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC.

885 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est 175 mètres que vous avez dit ensuite, la deuxième valeur?

890 **M. PIERRE DEMERS :**

Je croyais avoir dit 150, mais...

LE PRÉSIDENT :

895 150, c'est possible. Je peux avoir écrit à la hausse. 150 mètres.

M. PIERRE DEMERS :

900 Sous toutes réserves de vérifier dans les schémas d'aménagement des MRC.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la seule chose que vous pouvez faire, c'est de vérifier dans le schéma d'aménagement de la MRC. Il y a possiblement là une protection. Normalement, votre municipalité doit se soumettre au schéma d'aménagement de la MRC et dans la MRC où vous êtes, il est possible qu'il y ait une contrainte comme celle-là.

M. BERNARD LAPOINTE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

M. BERNARD LAPOINTE :

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur André Robert, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ ROBERT :

Bonsoir à vous tous! Je suis un citoyen de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton et ainsi que coordonnateur de l'organisme Utilitout qui plante des projets environnementaux dans la MRC du Haut-Saint-François. J'ai trois petites questions à poser.

Dans notre Municipalité, en tant que citoyens, il y a un réseau d'égouts qui a été fait il y a quarante-cinq ans. Cette année, ils ont donné le droit d'agrandir le réseau d'égouts, tout en sachant qu'il n'y a aucun étang aéré. Les égouts se déversent directement dans la rivière Clifton.

Ça fait que je voudrais demander autant aux Affaires municipales qu'au ministère de l'Environnement si une municipalité a le droit d'étendre son réseau d'égouts, si elle n'est pas conforme?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

945 Alors, pour le ministère de l'Environnement, monsieur Roger Gagnon va donner la réponse.

M. ROGER GAGNON :

950 Alors si on parle du même dossier à Saint-Isidore, effectivement, la Municipalité nous a déposé un projet, mais un projet qu'on a refusé parce que, effectivement, il n'y avait pas de station d'épuration. Alors s'il y a des faits nouveaux, s'il y a des travaux qui ont été faits sans autorisation, bien, il s'agirait de nous les rapporter.

955 **LE PRÉSIDENT :**

 Juste une affaire. Confirmer par le ministère des Affaires municipales?

M. YVAN DUMONT :

960 Ce que je peux répondre là-dessus, c'est que la Municipalité s'est adressée au Ministère pour une demande de subvention dans le cadre du Programme des eaux vives pour un projet de construction de conduites d'interception, refoulement, poste de pompage, station d'épuration et émissaires. Donc, éventuellement, c'est sûr que j'imagine que si la Municipalité obtient une
965 réponse favorable à sa demande, donc qu'elle entreprendra conjointement des travaux d'extension de son réseau d'égouts. Mais la Municipalité, effectivement, a fait une demande en tout cas pour la construction d'une station d'épuration.

LE PRÉSIDENT :

970 Elle a demandé au ministère des Affaires municipales pour une forme de subvention?

M. YVAN DUMONT :

975 C'est-à-dire qu'elle a présenté une demande de subvention avec un projet de construction d'une station.

LE PRÉSIDENT :

980 Très bien. Ce projet-là, normalement, doit être autorisé par le ministère de l'Environnement. Est-ce que ce projet d'intercepteur et d'établissement d'une usine d'épuration, dans le sens d'un étang aéré, j'imagine, est-ce que ça, il y a un projet à l'étude à votre Ministère?

985 **M. ROGER GAGNON :**

C'est un projet qui a été déposé chez nous et que nous, on a référé au ministère des Affaires municipales parce qu'il y avait une demande de subvention. Et les demandes de subvention dans l'entente qu'il y a avec le ministère des Affaires municipales, c'est que le projet est examiné, étudié par ce Ministère-là, mais autorisé au ministère de l'Environnement, une fois que tous les dédales administratifs et techniques ont été attachés.

LE PRÉSIDENT :

995 D'accord. Je dois donc comprendre que le dossier est encore à l'étude au ministère des Affaires municipales?

M. YVAN DUMONT :

1000 Oui.

M. ANDRÉ ROBERT :

1005 Depuis quarante-cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Cette demande a été adressée il y a combien de temps?

1010 **M. YVAN DUMONT :**

Au mois d'octobre 98.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

En octobre 98. Est-ce qu'il est possible que la Municipalité ait réalisé des projets qui seront éventuellement inscrits dans cette autorisation à venir et qu'elle n'ait pas attendu votre autorisation pour commencer des travaux d'interception ou d'agrandissement d'égouts?

1020 **M. YVAN DUMONT :**

Écoutez, c'est possible, mais elle ne nous en a sûrement pas avisés. Par ailleurs, je veux dire, ce n'est pas dans son intérêt puisque, nous, les dépenses réalisées avant la signature d'une entente de financement ne sont pas admissibles aux subventions. Donc, la Municipalité n'a pas intérêt à réaliser ses travaux avant d'avoir obtenu une réponse à sa

1025

demande de subvention et avant d'avoir obtenu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

M. ANDRÉ ROBERT :

Dans le Portrait régional de l'eau, dans le schéma, l'annexe A-3, justement sur les eaux usées, on parle beaucoup des populations et des municipalités qui ont un système d'égouts raccordé, puis qui les traitent. Mais on ne parle pas des municipalités qui ne sont pas conformes aucunement, comme d'autres municipalités dans d'autres MRC ont aucun réseau d'égouts. Est-ce que ça figure dans ces données-là?

LE PRÉSIDENT :

Entendons-nous, là. Est-ce que vous parlez d'une municipalité qui a aucun réseau d'égouts?

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que les gens ont tous des fosses septiques?

M. ANDRÉ ROBERT :

Pas nécessairement. Ils ont des grands fossés.

LE PRÉSIDENT :

Ils ont des grands fossés. Qui tiennent lieu de quasi réseau d'égouts.

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Bon. On parle toujours de Saint-Isidore?

1070 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Non, puisqu'eux ont un réseau d'égouts. Non, il y a quelques municipalités, le ministère des Affaires municipales ont une liste prioritaire pour l'ensemble de l'Estrie des municipalités qui sont...

1075

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier ça.

1080 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Oui. Est-ce que ça serait possible de la déposer cette liste-là prioritaire et voir quelles municipalités qui sont classées en premier, pour que ce soit rendu public?

1085

LE PRÉSIDENT :

On va voir. Est-ce que vous avez un certain nombre de municipalités qui n'ont pas de réseau d'égouts, mais qui auraient, comme dit monsieur, des fossés.

1090

M. YVAN DUMONT :

C'est-à-dire qu'on a effectivement des demandes de municipalités pour des équipements soit d'assainissement ou des équipements rattachés à leur réseau d'égouts ou réseau d'aqueduc. Et c'est sûr que le tableau qui est avec le Portrait régional montre l'avancement des travaux d'assainissement par rapport aux municipalités donc qui sont dotées de réseau d'égouts. Et il y a, par ailleurs, certaines municipalités qui, effectivement, n'ont pas de réseau d'égouts comme tel et même de réseau d'aqueduc. Dans certains cas, les installations individuelles sont satisfaisantes; dans d'autres cas, il y a des problématiques soit de salubrité ou d'alimentation en eau pour les résidents de ces municipalités-là.

1095

1100

Maintenant, il appartient à la Municipalité de décider de réaliser un projet, de présenter une demande de subvention au Ministère. Par la suite, le Ministère, effectivement, va apprécier ces projets-là, va établir un ordre de priorité dans l'analyse des demandes qui lui sont présentées.

1105

LE PRÉSIDENT :

Vous avez combien de projets à l'étude de municipalités comme ça actuellement?

1110 **M. YVAN DUMONT :**

C'est parce qu'on a, dans la région de l'Estrie, dans le cadre du Programme des eaux vives, on a trente-deux demandes, mais ça, ils ne sont pas nécessairement - je veux bien préciser - ce ne sont pas uniquement des demandes pour doter des municipalités de réseau d'aqueduc et d'égouts. Il y en a là-dedans que c'est pour soit faire des travaux de remplacement, soit des travaux d'amélioration à leurs équipements ou des travaux de remise en état de leurs équipements. Donc, il y a des demandes de toute nature là-dedans.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous capable de me préciser le nombre de celles qui sont dans la circonstance identifiée, de gens qui...

1125 **M. YVAN DUMONT :**

J'aurais besoin de quelques minutes pour vérifier dans la liste que j'ai. Je pourrais vous revenir plus tard avec une réponse.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. ANDRÉ ROBERT :

1135 Puis du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'ils ont des précisions?

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier. Est-ce que vous avez des informations de ce type-là?

1140 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, monsieur le président, on a mentionné auparavant qu'il y avait cent onze municipalités. Un calcul rapide nous amène à trente-trois municipalités qui n'auraient pas de réseau. Je vous ai souligné à une audience antérieure qu'il y avait entre 600 000 et 650 000 installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées au

1145

Québec. On pourrait faire l'inventaire au niveau de l'Estrie. Alors, donc, c'est fort possible qu'il y ait des municipalités qui n'aient pas de réseau.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes au courant de municipalités qui ont un réseau sommaire, donc des tuyaux et un réseau, et qui envoient encore leurs résidus directement dans les cours d'eau, sans traitement?

1155 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1160 Il est évident que nul ne peut exploiter un réseau d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, donc forcément, ou bien c'est carrément illégal, ou bien on a demandé au départ une demande de certificat d'autorisation. Monsieur Gagnon va répondre pour la suite.

M. ROGER GAGNON :

1165 Peut-être pour faire juste un bon topo sur la situation, il y a des municipalités, effectivement, qui n'ont pas de réseau d'égouts parce qu'elles n'ont pas d'agglomérations qui sont vraiment très concentrées. Ici, c'est un document ou, en tout cas, c'est une approche qui avait été faite par la Direction des écosystèmes aquatiques à notre Ministère, qui établit les rejets ou les normes de rejets qui doivent être respectées à différents endroits. Il y avait une
1170 liste de plusieurs municipalités qui possèdent des réseaux encore, mais ce sont toutes des petites municipalités qui possèdent un réseau d'égouts mais sans station d'épuration.

Alors, évidemment, le Programme d'assainissement des eaux ne pouvait pas régler l'ensemble des problèmes en l'espace de quelques années ou même de dix ou quinze ans. Les
1175 plus gros, en tout cas, les plus grandes municipalités ont été réalisées.

On est tout dans des petites municipalités, il nous en reste, ici, en Estrie, du décompte que j'ai, une dizaine.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Une dizaine de quoi? Combien de municipalités actuellement sont sans réseau d'égouts?

1185 **M. ROGER GAGNON :**

Des municipalités qui sont sans réseau d'égouts?

1190

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. ROGER GAGNON :

1195

Il faudrait faire la soustraction. Je ne peux pas vous l'obtenir...

LE PRÉSIDENT :

1200

Combien ont des réseaux d'égouts mais sans station?

M. ROGER GAGNON :

Ici, il en reste une dizaine en Estrie...

1205

LE PRÉSIDENT :

Dix?

M. ROGER GAGNON :

1210

... qui n'ont pas de station d'épuration, mais qui sont avec des réseaux d'égouts. Un des exemples, c'était justement Saint-Isidore-de-Clifton, qui a fait une demande d'aide financière pour justement corriger la situation et en arriver avec éventuellement une station d'épuration.

1215

LE PRÉSIDENT :

1220

Est-ce qu'à votre connaissance, ces villes qui ont des réseaux sans station, les dix ou la dizaine, est-ce qu'en général, elles sont en train de commencer à se doter ou à faire des demandes de subvention auprès du MAM et auprès de vous pour l'étude de nouveaux projets et se mettre conformes à la loi?

M. ROGER GAGNON :

1225

On est au courant que des pourparlers se font entre ces municipalités, ou en tout cas certaines de ces municipalités-là, avec le ministère des Affaires municipales. Mais le dossier ne passe pas nécessairement par le ministère de l'Environnement ou en tout cas au niveau régional. Ce qui veut dire que je n'ai pas l'information qui pourrait détailler pour chacune, à savoir est-ce qu'elles ont fait une demande d'aide financière et où est rendu le dossier dans la demande d'aide financière.

1230

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire qu'elle ne vous advient que quand la demande d'aide financière est faite.

1235

M. ROGER GAGNON :

Oui. Ou bien, des fois, c'est la Municipalité qui vient nous voir directement en disant: «On a un problème d'égouts.» Si on avait telle proposition, automatiquement, nous, on fait le pont avec le ministère des Affaires municipales pour l'aide financière.

1240

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez trouvé la quantité? On parlait de trente-deux dossiers chez vous. Il y en a combien qui concernent des réseaux sans station et donc une demande d'établir une station?

1245

M. YVAN DUMONT :

J'en compte cinq.

1250

LE PRÉSIDENT :

Cinq. Voilà.

1255

M. ANDRÉ ROBERT :

Puis combien qu'il n'y a aucun... si je comprends bien, il y en a cinq qui ont un réseau d'égouts mais qui n'ont aucune usine d'épuration.

1260

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Dont la commande est en attente.

1265

M. ANDRÉ ROBERT :

Et combien de municipalités qui n'ont rien du tout, qui envoient directement dans le fossé ou directement dans la rivière?

1270

LE PRÉSIDENT :

1275

Celles qui vont directement dans la rivière sont calculées comme celles qui ont un réseau. Donc il en reste cinq. S'il y en a cinq à l'étude, il y en a dix au total, il en reste cinq. Et les autres, on n'a pas pu nous donner de chiffres. C'est la règle de la soustraction qui prévaut: les soixante-neuf déjà établies, les dix, ça fait soixante-dix-neuf sur cent onze, vous arriveriez encore à une vingtaine. Mais là, un calcul «rough» sur le bras, à partir de la conversation qui est en train de se faire.

1280

M. ANDRÉ ROBERT :

Est-ce qu'il y a une concertation ou un consensus entre les deux ministères justement pour activer les dossiers à ce niveau-là? Parce que j'ai fait des démarches personnelles, puis il me semblerait que un attend...

1285

LE PRÉSIDENT :

Un attend l'autre et l'autre attend l'un?

1290

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui, c'est ça. C'est bien ça.

1295

LE PRÉSIDENT :

Bon. Tantôt, on a eu une réponse là-dessus. Normalement, la filière à suivre, c'est ministère des Affaires municipales pour l'analyse technique et le subventionnement, parce qu'en général les municipalités ne le font pas sans subventionnement. Une fois que le dossier avance, autorisation du ministère de l'Environnement. Mais le ministère de l'Environnement tantôt m'a dit qu'à l'occasion, ça rentre par chez eux et eux les réfèrent au ministère des Affaires municipales.

1300

On peut demander maintenant, est-ce que vous avez des travaux conjoints, des rencontres conjointes pour analyser le résidu possible des municipalités qui n'ont pas encore des équipements adéquats pour accélérer les solutions, l'implantation des bonnes corrections dans le milieu?

1305

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Dumont.

1310 **M. YVAN DUMONT :**

Les projets, c'est-à-dire pour toutes les municipalités qui n'ont pas d'équipements d'aqueduc et d'égouts, particulièrement en tout cas pour l'égout, on a du ministère de l'Environnement une cotation environnementale qui reflète la problématique de chacune de ces municipalités-là. Et partant de cette cotation-là, nous, on établit un ordre de priorité dont on tient compte dans l'appréciation du projet. Donc, on n'est pas en attente d'une information du ministère de l'Environnement lorsqu'on fait l'analyse, ce sont des informations que nous avons déjà en main.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Est-ce que vous pouvez me déposer votre liste avec les codes de priorité?

1325 **M. YVAN DUMONT :**

Je vais vérifier si on peut vous déposer cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

1330 Ça marche. Monsieur Genest?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur le président, il reste que là, on a un doute sur les problèmes de salubrité publique ou d'hygiène qui demeure. Est-ce qu'on a des informations là-dessus? Parce que, d'après ce qui vient d'être dit par monsieur Robert, il semble que des municipalités déversent, sans traitement, dans des fossés et il y a là manifestement un problème d'hygiène publique. Qui prend ça en main? Comment c'est traité? Quelle est l'autorité publique là-dessus?

1340 **M. ROGER GAGNON :**

Alors, monsieur le président, je me permets de pouvoir répondre, parce qu'à toutes les semaines, on est un peu le lien avec les municipalités directement sur le territoire et la population. Beaucoup de situations nous arrivent par soit des plaintes ou des préoccupations des citoyens dont, souvent, l'émissaire de ce tuyau d'égouts là passe sur leur territoire ou à travers leurs animaux avant d'atteindre le cours d'eau.

Une fois que nous on est informé de ces situations-là, c'est évident qu'on s'en va sur place pour constater les faits, si ça n'a pas déjà été fait, mais de toute manière on y va systématiquement. Et c'est des dossiers qui doivent être traités conjointement avec le ministère

1350

des Affaires municipales, c'est certain, pour au moins être admissibles à un programme d'aide financière.

Compte tenu du programme d'aide financière au ministère des Affaires municipales, ce n'est pas nécessairement tous les cas qui peuvent passer en même temps. Et il y a des enveloppes qui sont réservées. Je ne connais pas tout le processus pour trier chacun des projets, mais ce qu'on me dit, c'est qu'il y a beaucoup plus de projets qui sont inscrits que de sommes d'argent qui sont disponibles à l'intérieur de ce programme d'aide financière-là.

Je peux quand même vous indiquer qu'est-ce que nous, au niveau d'une Direction régionale, on fait pour inciter les municipalités à en arriver à avoir une meilleure salubrité. C'est certain que si la salubrité est telle qu'il y a des problèmes extrêmement sérieux à la population, bien, on met quand même beaucoup plus d'efforts là-dessus. On peut faire des interventions à des plus hauts niveaux. Mais, habituellement, ces cas-là ont déjà été réglés dans les années antérieures.

Par contre, à chaque endroit où est-ce qu'une municipalité ne possède pas une station d'épuration des eaux, lorsqu'elle vient pour augmenter ou pour extensionner son réseau d'égouts pour d'autres résidences, nous signifions un refus. Nous signifions à la municipalité qu'elle doit, avant même d'augmenter ses rejets d'eaux usées non traitées, de déposer et même d'en arriver à réaliser un programme d'assainissement.

Et la logique qui sous-tend tout ça, c'est qu'on demande, le ministère de l'Environnement demande à chaque municipalité, pour des résidences isolées, que l'inspecteur municipal exige des fosses septiques et des champs d'épuration pour des nouvelles résidences, alors que si on permettait des extensions à l'intérieur d'une municipalité, ça viendrait un peu fausser toute cette démarche-là, et même la crédibilité d'un inspecteur municipal. Alors, c'est le travail qui se fait, du moins ici à la Direction régionale.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais il semble qu'il y a deux choses, là. Les résidences isolées, c'est pris en compte, il y a une réglementation qui s'applique, il n'y a pas de problème. Mais ce qui est décrit, c'est différent. Et vous dites qu'il y a plus de besoins que de possibilités de subventions, mais est-ce qu'il y a un protocole dans les cas où il y a des urgences, où il y a des risques pour la santé publique?

On décrit - et ça n'a pas été contredit ce que monsieur Robert vient de dire - on décrit des fossés à ciel ouvert, des égouts à ciel ouvert. Bon, si c'est le cas, expliquez-moi comment ce n'est pas un risque pour la santé, que ce n'est pas un problème d'hygiène publique.

M. ANDRÉ ROBERT :

1395 Pas juste un égout à ciel ouvert, un tuyau d'égout, directement dans la rivière, depuis quarante-cinq ans. Ça n'a pas le temps de sécher dans le fossé, là. C'est direct. Quarante-cinq ans, là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1400 Le problème, ce n'est pas de se demander quand est-ce que la subvention va arriver. Il me semble qu'il y a une urgence à régler. Comment c'est réglé?

M. ROGER GAGNON :

1405 Si je peux me permettre de répondre, ce n'est pas réglé, O.K.? Alors le ministère de l'Environnement ou en tout cas la Direction régionale, face à une situation comme celle-là, est en aval par rapport aux municipalités et aux programmes de subvention qui passent nécessairement par le ministère des Affaires municipales.

1410 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

D'accord. Donc la responsabilité, vous dites, appartient à la municipalité dans un cas comme ça.

1415 **M. ROGER GAGNON :**

Écoutez, les consignes qu'on reçoit ne sont pas à l'effet de forcer la municipalité à dire: «Vous allez passer par un autre système.» Le système qui a été prévu au niveau gouvernemental est celui du Programme d'eaux vives actuellement, alors...

1420 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, oui, je sais, je pose la question tout simplement. Donc la municipalité. Bon, alors, est-ce que c'est un cas d'hygiène publique? Je demande la question aux responsables de la Santé publique.

M. RENO PROULX :

1430 Effectivement, la responsabilité relève des municipalités. La Santé publique sert d'expertise de deuxième ligne pour pouvoir étoffer des situations, pouvoir documenter davantage le risque réel à la santé, l'objectiver, faire une revue de littérature, faire des recommandations. Pour ce qui est de l'intervention sur le terrain...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1435

Mais si c'est vrai ce qui vient d'être décrit par monsieur Robert? Vous l'avez entendu comme moi. Si c'est vrai, est-ce que c'est un cas d'urgence d'hygiène publique?

M. RENO PROULX :

1440

Moi, je ne considérerais pas ça comme une urgence d'hygiène publique. La question nous avait été posée lors de l'agrandissement d'un site d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-de-Larochelle. On avait documenté une situation semblable où des oiseaux, des goélands, pouvaient aller patauger dans les déchets ou dans les résidus puis, par la suite, le véhiculer et contaminer potentiellement des terrains où, en tout cas, on a essayé d'imaginer des mécanismes de contamination ou de transfert de micro-organismes. Et en dehors de ça, on peut difficilement imaginer, à moins évidemment qu'il y aurait un bris, en fait, une fuite à toutes fins pratiques entre ce bassin-là qui contaminerait une nappe phréatique ou un puits privé. Là, évidemment, on peut imaginer toutes sortes de mécanismes. Mais, en soit, le bassin en lui-même représente peu de risque pour la santé publique.

1445

1450

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Même si les égouts sont à ciel ouvert?

1455

M. RENO PROULX :

Oui.

1460

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Il n'y a pas de risque pour la santé publique, il n'y a pas de danger.

M. RENO PROULX :

1465

Nous, on ne dit jamais qu'il n'y a pas de risque, mais le risque relatif de ce genre de situation-là est vraiment très faible. Vous savez, des épidémies d'origine hydrique, à toutes fins pratiques, ça demeure quand même quelque chose qui n'est pas très fréquent. Une situation comme ça qui contaminerait tout d'un coup un puits privé ou qui contaminerait un grand nombre de personnes en même temps, évidemment que ce serait quelque chose qui serait porté à notre attention très rapidement par le médecin d'urgences, qui verrait affluer un nombre important de personnes à sa salle d'urgences. Et ce genre de situation-là arrive très rarement.

1470

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1475

Alors, le barème, c'est d'attendre que le médecin d'urgences dénombre des problèmes?

M. RENO PROULX :

1480

Non. C'est que j'essaie de documenter le risque de cette situation-là et j'essaie de voir par quel mécanisme est-ce qu'il pourrait y avoir un risque qui ferait en sorte que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1485

En tout cas, c'est très rassurant de vous entendre.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1490

Mais si vous permettez un commentaire pour vous rassurer davantage, à l'article 31.42, le ministre peut ordonner, lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un contaminant est présent dans l'environnement, dans une quantité ou une concentration, ordonner à quiconque qui a émis, déposé, dégagé, rejeté le contaminant, de lui fournir une étude de caractérisation. Un peu plus loin, on peut obliger des mesures par le ministre sur ces éléments-là.

1495

Et à l'article 32.5:

«Le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, ordonner à une municipalité d'exploiter provisoirement le système d'aqueduc ou d'égouts d'une personne et d'y effectuer les travaux qu'il juge nécessaires pour assurer aux abonnés un service adéquat. Le ministre peut aussi, lorsqu'il le juge nécessaire pour la protection de la santé publique, ordonner à une municipalité d'acquérir un système, de gré à gré, par voie d'expropriation.»

1500

Alors, c'est bien sûr qu'il y a des...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1505

Alors il y a une prise, il y a ce qu'il faut comme pouvoir pour agir.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1510

Oui. Maintenant, il reste une chose. Il ne faut pas se le cacher, au Québec, il y a un certain nombre de municipalités qui n'ont pas d'usine, le traitement n'est pas fait par leur réseau ou qui sont desservies -- on a parlé de 600 à 650 000 résidences isolées.

1515

Le Programme eaux vives est là pour pallier au manque d'argent, mais on a connu l'exemple dans la région de Québec, par exemple, de Saint-Michel-de-Bellechasse où la

Municipalité doit procéder à un règlement d'emprunt. Encore faut-il voir que dans les lois municipales, un règlement d'emprunt doit être approuvé par la municipalité et les coûts sont là.

Alors le manque d'argent peut faire en sorte qu'on n'a pas les moyens, dans une municipalité, de se doter d'un système adéquat d'égouts. Ça peut paraître absolument aberrant qu'aujourd'hui, quand on parle de 98 % des réseaux qui existent sont traités par les programmes, mais il reste quand même un certain pourcentage qui ne l'est pas fait. Et dans le cas de la protection de la santé publique, il y a une possibilité d'y aller par ordonnance. Alors dans les cas jugés d'urgence. Mais si c'est une exploitation qui peut même être provisoire, en bout de ligne, s'il n'y a pas d'argent, bien, c'est possible que ce soit déversé aux cours d'eau.

Dans la question de monsieur, il faudrait aussi vérifier si ce n'est pas une malfaçon des systèmes d'épuration d'eaux usées et, comme je vous l'ai souligné, en vertu de l'article 87 de la Loi, ce règlement-là est d'application municipale.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

M. YVAN DUMONT :

C'est un fait qu'il y a plus de demandes qu'il y a de disponibilités budgétaires dans le cadre du Programme des eaux vives. Par ailleurs, je veux dire, dans des cas extrêmes où il y a eu effectivement des ordonnances du ministre de l'Environnement, ces cas-là ont été traités en priorité et ont été mis en tête de liste, et il y a eu des réponses favorables sur ces cas-là.

LE PRÉSIDENT :

Et l'ordre prioritaire que vous établissez, c'est un ordre prioritaire à partir de considérants de santé ou à partir de considérants d'un autre ordre?

M. YVAN DUMONT :

Il y a des considérations environnementales, et quand il est question d'eau potable, il y a des considérants effectivement de manque d'eau et de santé publique aussi qui rentrent en ligne de compte. Et, là-dessus, évidemment, il appartient au demandeur de nous faire ressortir la problématique et d'apporter les arguments qui justifient l'urgence de la situation ou la pertinence du projet.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça va?

M. ANDRÉ ROBERT :

1560

Si je comprends bien, il faudrait qu'on adresse directement une lettre au ministre, puis est-ce que les employés du Ministère peuvent adresser des lettres au ministre directement pour que ça active les choses?

LE PRÉSIDENT :

1565

C'est-à-dire que si vous comprenez bien, là, il y a plusieurs choses, puisque vous avez d'abord commencé par rapporter une situation anormale dans votre municipalité. Et on vous a dit: «S'il y a des constatations, veuillez nous avertir. S'il y a des observations, on ira voir.»

1570

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1575

Pour votre municipalité, là, on n'est pas sûr de l'ordre de séquence; si votre municipalité a déposé une demande auprès du ministère des Affaires municipales, la demande est en étude. Les travaux ont peut-être été faits d'une manière prématurée ou incorrecte et là, vous pouvez demander au Ministère de vérifier...

1580

M. ANDRÉ ROBERT :

Non. Ils m'ont confirmé que c'était en priorité.

1585

LE PRÉSIDENT :

Et ils vous ont confirmé que c'était en priorité?

M. ANDRÉ ROBERT :

1590

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1595

Mais vous vous êtes plaint de travaux qui ont été faits alors qu'ils n'ont pas encore été autorisés.

1600

M. ANDRÉ ROBERT :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1605

Donc il a pu y avoir là une forme d'infraction. Vous pouvez demander au ministère de l'Environnement de faire une vérification, si vous voulez.

M. ANDRÉ ROBERT :

1610

Oui, je le demande.

LE PRÉSIDENT :

1615

Le reste, on vous a expliqué qu'il y a plus de demandes que de possibilités, que donc il y a un ordre, une séquence qui sont dans les contraintes de temps et d'argent, et que dans les considérants pour l'établissement des priorités, il y a plusieurs principes, y compris les principes de santé publique. Ça va?

M. ANDRÉ ROBERT :

1620

Je vous remercie. J'aurais plein d'autres questions, mais je vais laisser la chance aux autres.

LE PRÉSIDENT :

1625

Super! Merci.

M. ANDRÉ ROBERT :

1630

Merci beaucoup.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1635

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1640 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Une petite rapide information. À la page 37 du document de consultation, on spécifie:

1645 «Compte tenu du niveau d'endettement municipal et des besoins en immobilisation, d'autres modes de financement pour les infrastructures se doivent d'être examinés. Quelles sont les solutions qui devraient être privilégiées? La constitution de fonds spéciaux afin d'amortir les coûts découlant du vieillissement des équipements, la tarification des services d'eau; le cas échéant, quels devraient être les principes de tarification?»

1650 Bon, évidemment, ce questionnaire-là est sur la table et la situation est celle qu'on a décrite.

LE PRÉSIDENT :

1655 Oui. Juste aparté. J'ai fait des interventions dans la région de Montréal dans une grande municipalité et j'ai effectivement été témoin d'un coin de ville encore mal urbanisé où les gens ont un égoût qui va nulle part. Hélas, ça arrive encore.

Alors, monsieur Martin Lemmens, s'il vous plaît.

1660

M. MARTIN LEMMENS :

1665 Monsieur le président, mesdames, messieurs les commissaires, mesdames, messieurs du Ministère, d'entrée de jeu, je dirais que... je vais me présenter au préalable, excusez-moi. Je suis Martin Lemmens. Je suis président de la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie. C'est un regroupement de huit associations de protection de lacs et nous sommes membres de RAPPEL. Donc notre préoccupation, je pense que vous la voyez, c'est surtout pour la qualité des cours d'eau et la qualité évidemment des lacs.

1670 Je dois dire d'entrée de jeu que je ne me suis pas reconnu dans le document de consultation publique du Ministère. Par contre, je me suis assez bien reconnu dans le document régional, et je m'explique.

1675 Dans le document du Ministère que nous avons reçu pour la consultation, on parle d'amélioration de la qualité de l'eau et je pense que -- et je serais prêt à dire que c'est vrai jusqu'à un certain point, dans le sens qu'on parle ici, par exemple, je lis:

«Les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.»

1680

Et je le concède, je veux dire, tout ça. Mais au niveau de la plupart de nos plans d'eau où il n'y a pas, par exemple, il n'y a jamais eu, par exemple, de rejets d'égouts municipaux, on ne note pas cette amélioration dont on parle dans le document ici.

1685

LE PRÉSIDENT :

Donc on ne parle pas nécessairement de la même eau.

1690

M. MARTIN LEMMENS :

Oui, exactement. Et je pense que - je ne veux pas généraliser - je pense que certains lacs, par exemple, de notre région, comme le Memphrémagog, ont bénéficié d'une amélioration due à l'amélioration du réseau, par exemple, de traitement des eaux usées, tant au Vermont qu'ici. Mais pour la majorité de nos lacs, nous n'en avons pas bénéficié parce que les causes de vieillissement de nos lacs sont autres.

1695

Si je passe maintenant au document réalisé ici au niveau régional - et je vais à la page 12 - où on parle d'érosion des sols et des rives, à la page 12, on y mentionne:

1700

«Depuis les vingt dernières années, on constate l'érosion de plus en plus sérieuse des rives et l'accumulation importante de sédiments dans les cours d'eau en Estrie.»

Un peu plus loin, en milieu de paragraphe, on dit:

1705

«Il faut cependant reconnaître que l'accroissement des interventions humaines sur le territoire, tel le drainage, l'urbanisation, certaines pratiques agricoles, le déboisement et la mise à nu des sols peuvent modifier le régime hydraulique et la qualité des cours d'eau.»

Je dois dire que je me reconnais assez bien dans ça. Et le mémoire que nous allons déposer cet automne ira dans ce sens-là d'essayer de brosser le portrait le plus pointu possible ainsi que les causes des constats que l'on fait en Estrie.

1710

Depuis la création de RAPPEL dont nous sommes membres en mars 97, en mars 97, lors de cette journée-là, une des quatre priorités qui a été retenue, c'est le suivi de la qualité des eaux de nos plans d'eau. Parce que les gens ont manifesté clairement cette journée-là que sans avoir de données quantitatives à l'appui, ils constataient toutes sortes de phénomènes de dégradation tels que, par exemple, accumulation de sédiments, prolifération de plantes aquatiques et d'algues.

1715

Et je passerais maintenant, monsieur le président, à la présentation de quelques données, très rapidement, que nous avons constatées durant l'année 98. Nous avons maintenant deux ans de complétés au niveau du suivi de qualité de nos lacs. La première année, nous avons fait le suivi de vingt-deux lacs et, en 98, c'est trente-deux lacs qui ont participé à ce suivi-là. Et je mentionne également que chacune des associations doit payer les coûts des

1720

analyses, donc je pense que ça manifeste l'importance que les associations accordent à la qualité de leur eau.

1725

J'ai ici un document d'une vingtaine de pages. J'en ai une copie que j'aimerais déposer officiellement. De quelle façon est-ce que je vais le faire? Je peux vous la donner immédiatement, ça vous permettra de suivre.

1730

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous ne me lirez pas les vingt pages?

M. MARTIN LEMMENS :

1735

Non, non, non. Non, non. Je veux justement vous donner le document.

LE PRÉSIDENT :

1740

Vous pourrez la déposer auprès des secrétaires de Commission. Ça va?

M. MARTIN LEMMENS :

1745

C'est parfait. Je dois dire que cette étude de qualité, je dois mentionner la collaboration des gens du Ministère, de plusieurs personnes du ministère de l'Environnement à cette étude, ainsi que de monsieur Sylvain Primeau qui nous a conseillés au point de départ en mars 97 et qui a lu attentivement notre rapport de l'année 97, ce qui nous a permis de bonifier de celui de 98. Est-ce qu'il est ici, monsieur Primeau?

1750

LE PRÉSIDENT :

Il est là dans le coin. Alors...

M. MARTIN LEMMENS :

1755

Dans le document que je vous donne, je vous mentionne en passant que j'ai caché le nom des lacs parce que ce rapport que -- je vous en donne un de vingt pages, mais c'est une étude d'une centaine de pages et qui n'est pas encore arrivée aux associations, et comme ce sont elles qui défraient les coûts, je ne rends pas public les noms.

1760

LE PRÉSIDENT :

Ça vous honore et l'autre personne qui est venue hier, monsieur Thibault, nous a dit cela, oui.

1765

M. MARTIN LEMMENS :

1770

Si je regarde, par exemple, je vais prendre rapidement, je vais vous présenter une douzaine de données avant d'arriver à mes questions. Si on regarde la concentration en phosphore total, on sait que le phosphore est l'élément qui est nécessaire, par exemple, aux plantes aquatiques et aux algues pour croître et se multiplier.

1775

Nous avons observé durant l'été 98 que 72 % de nos lacs ont ceci dans une catégorie très élevée ou extrêmement élevée. Et plus précisément, quand je dis ça, c'est que je fais référence à la norme de 20 microgrammes par litre que le ministère de l'Environnement nous donne pour, au-dessus de 20 milligrammes par litre, je veux dire, c'est considéré comme propice à la multiplication des algues et plantes aquatiques, etc. Donc on dit 72 %.

1780

LE PRÉSIDENT :

Les valeurs de référence que vous avez trouvées, c'est quoi? C'est plus de 20, tout le temps?

1785

M. MARTIN LEMMENS :

Notre moyenne à nous est de 30 microgrammes par litre. C'est la moyenne, alors que la norme est 20. Notre médiane est 25.

1790

LE PRÉSIDENT :

Médiane, 25. Donc, ça veut dire que vous en avez quelques-uns qui sont très au-dessus de ça.

1795

M. MARTIN LEMMENS :

1800

Oui, il y en a plusieurs qui sont très au-dessus. Si je fais la comparaison, par exemple, avec les lacs du Vermont, à l'été 98 aussi, je suis en contact avec les biologistes du Vermont -- en passant, on utilise exactement les mêmes protocoles que le Vermont parce que, je veux dire, par un souci de pouvoir se comparer, nos paramètres et nos protocoles sont exactement les mêmes que ceux du Vermont. Le Vermont, en 98, a une moyenne de 14. Donc vous voyez, c'est la moitié moins de ce que nous avons ici, avec une médiane de 12, qui est aussi la moitié de notre médiane.

1805

Je voudrais souligner aussi la fragilité de la majorité de nos lacs, plus particulièrement de nos petits lacs. Par exemple, si on se rappelle exactement ce temps-ci l'an dernier, on

parlait partout dans les médias d'inondation. Et inondation signifie du ruissellement de surface, signifie érosion et signifie l'entrée de beaucoup de sédiments et de phosphore dans nos lacs.

Quand je fais la comparaison de exactement les mêmes lacs, en 97 et 98, je note une augmentation de 37 % de la concentration en phosphore total dans nos lacs. Ce n'est pas qu'il y a eu une dégradation partout. Je pense que c'est les conditions climatiques qui ont été différentes: un printemps très chaud; il y a eu également, l'été a été plus chaud; il y a eu davantage de précipitations. Mais quand on voit une telle augmentation, je pense qu'on fait le constat d'une grande fragilité de ces plans d'eau.

En comparaison, le Vermont - je dois dire que je n'ai pas les données sur les précipitations - le Vermont n'a eu aucune augmentation entre 97 et 98.

Maintenant, si je vous donne un chiffre, par exemple, pour les petits lacs. L'augmentation de la concentration en phosphore dans les petits lacs, que j'ai définis comme moins de 1 kilomètre carré, est de 42 % en 98 comparativement à 97, alors que pour les lacs de plus de 1 kilomètre carré, l'augmentation est de 19 %. Je pense que c'est tout à fait normal, je veux dire, un grand lac, disons, le volume d'eau est immense. Par exemple, qu'on prenne le Memphrémagog, le Massawippi, le Brompton, le lac Mégantic, réagira beaucoup moins à l'entrée de quelques dizaines ou quelques centaines de tonnes de sédiments qu'un petit lac. Le Vermont, en passant, les petits lacs, aucune augmentation l'an dernier.

Si j'y vais, un autre paramètre qu'on utilise, c'est la chlorophylle A. Durant l'été 98, on a aussi une augmentation de 37 % comparativement à l'été 97. Si j'y vais au niveau de la qualité globale des eaux des lacs où est-ce qu'il est un cumul de trois paramètres, le phosphore total, la chlorophylle A et la transparence, je note que nos lacs, sur une échelle de 0 à 10, si je fais le cumulatif pour nos lacs, il y a une dégradation de 20 % en 98. Et cette dégradation-là atteint 27 % pour les petits lacs.

Si j'y vais maintenant, pour terminer avec un dernier paramètre qui est l'oxygène dissout, on sait l'importance de l'oxygène dissout dans nos plans d'eau pour la vie aquatique, je note qu'en 98, dans 44 % de la colonne d'eau, on retrouve une concentration en oxygène dissout qui est inférieur à 4 milligrammes par litre, qui est une norme du ministère également de l'Environnement pour la vie aquatique, pour certaines espèces, par exemple, plus sensibles, tel que le touladi. On devrait retrouver plus de 4 % de concentration en oxygène dissout. Et quand on dit dans 44 % de la colonne d'eau, c'est en moyenne pour nos lacs, je ne vous donne pas les situations lac par lac, je pense que ça montre qu'il y a une situation qui est assez critique.

LE PRÉSIDENT :

Excusez mon ignorance, la colonne d'eau c'est quoi?

M. MARTIN LEMMENS :

1850 La colonne d'eau, si vous avez par exemple un lac qui a 20 mètres de profondeur, donc vous avez une colonne d'eau de 20 mètres. Et si vous avez, par exemple, 8 mètres, les 8 mètres du fond où la concentration en oxygène dissout est inférieure à 4 milligrammes par litre, vous vous retrouvez avec le 40 %. Ça veut dire que vous avez 40 % du fond du plan d'eau.

1855 Je dois dire que j'aurais aimé pouvoir... je pense qu'une donnée qui serait encore plus précise, ce ne serait pas de la colonne d'eau, ce serait en termes du volume de la quantité d'eau. Mais je ne sais pas, ça serait d'ailleurs une de mes questions. Est-ce qu'un ministère peut me fournir l'information qui me permettrait, par exemple, l'automne 99, de déposer cette donnée-là avec mon mémoire, qui me permettrait pour chacun des lacs de dire: voici, chaque
1860 mètre d'eau représente tant de pour cent du volume du lac, d'où on serait beaucoup plus précis dans la donnée que je vous mentionne présentement. Parce qu'au lieu de dire... c'est sûr qu'un lac qui va comme ça, par exemple, quand je vous dis 40 % de la colonne d'eau, ça représente peut-être 20 % du volume du lac ou 15 % du volume du lac.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

1870 **M. MARTIN LEMMENS :**

Je termine en mentionnant que... non, je vais passer cette donnée-là, mais il y a aussi une dégradation qui est très importante au niveau de ce paramètre-là, observée au mois d'août 98 comparativement au mois d'août 97. Je vous ai mentionné ces données-là pour vous dire: non, on ne se reconnaît pas dans les données globales qui accompagnent la consultation et je
1875 vous ai expliqué pourquoi tantôt.

Et je pense aussi, je sais pourquoi, à ma connaissance, qu'on ne parle pas de ces réalités-là dans le document provincial, c'est parce qu'on n'a carrément pas de données. Parce que le ministère de l'Environnement, avec les budgets limités qu'il possède, fait très peu de
1880 suivi au niveau de lacs, donc ça doit être des bénévoles comme nous autres qui les faisons, alors qu'il a des stations au niveau, par exemple, dans les rivières où est-ce qu'il y a des usines d'épuration des eaux.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, là...

M. MARTIN LEMMENS :

1890 Voulez-vous que j'arrive à mes questions?

LE PRÉSIDENT :

1895 Oui, s'il vous plaît. Votre collègue en avait formulé deux hier, à partir de ça. Il avait commencé l'exposé, puis on l'avait arrêté justement parce qu'on lui avait dit: «On n'a pas les spécialistes du Ministère.» Les deux questions qu'il avait évoquées, c'est: a-t-on les données précises pour le cours d'eau en amont de la Saint-François? Et est-ce qu'on a un état de santé en aval de Bromptonville? Je ne sais pas si c'est les mêmes questions que vous avez?

1900 **M. MARTIN LEMMENS :**

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1905 Non? Alors donnez-moi vos questions.

M. MARTIN LEMMENS :

1910 Non. On est deux individus différents, bien qu'on est souvent ensemble par la force des choses. J'aurais une demande de dépôt et l'accès à un document en relation avec l'agriculture qui est pointée du doigt comme une des principales causes de surfertilisation des cours d'eau.

1915 J'ai eu connaissance qu'il y a eu des études sur les tributaires de la région de la Baie Missisquoi. J'ai lu un entrefilet qui mentionnait qu'une étude a été réalisée et le volet scientifique de cette étude aurait été réalisé en partenariat entre le MEF et Aubert Michaud, chercheur de l'Institut de recherche et de développement en agro-environnement. Le volet «services conseils» aurait été réalisé par je ne sais qui, mais il semble tout aussi intéressant, en ce sens qu'il étudiait la fertilisation de 350 champs.

1920 Donc, j'aimerais qu'on dépose ce document-là qui nous permettra, pour nous autres, d'aller plus loin au niveau du mémoire qu'on va vous présenter. Parce que je pense que ces documents-là vont...

1925 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier l'existence du document et son titre.
Monsieur?

1930

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

J'allais répéter vos paroles. On va vérifier l'existence du document et son titre. Alors...

LE PRÉSIDENT :

1935

Parce qu'on parle d'un document fait par monsieur Aubert Michaud.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1940

Aubert Michaud.

M. MARTIN LEMMENS :

Et le MEF probablement, si on parle du lac Champlain, dans la Baie Missisquoi.

1945

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Donc, c'est en Montérégie. Je vais faire une vérification.

1950

M. MARTIN LEMMENS :

Toujours en relation avec certains conflits d'usage, je pense ici à des activités trop souvent conflictuelles en rapport avec la ressource eau. Par exemple, justement, je parlais de fertilisation. Le besoin de fertilisation et de drainage des sols agricoles versus le besoin des plans d'eau de qualité pour les activités de détente et sportives sur, dans et autour des plans d'eau.

1955

En relation avec ces conflits d'usage, nous aimerions savoir s'il existe des études portant sur l'augmentation du débit des rivières depuis l'avènement du drainage agricole et forestier? Cette donnée nous apparaît comme très importante, car sans avoir de données quantitatives, nous percevons que la même intensité de précipitation qu'il y a X années entraîne des débits significativement plus élevés, d'où davantage d'érosion et de sédiments entraînés vers les plans d'eau, avec les phosphores qui y sont attachés. Ce qui nous apparaît comme une des causes majeures du vieillissement prématuré de nos lacs. La question est claire?

1960

1965

LE PRÉSIDENT :

Oui. Au fond, vous cherchez l'impact du drainage agricole sur les débits des rivières et j'imagine que là, vous cherchez les débits de crue et que probablement vous pouvez poser la même question par rapport aux étiages, les crues peuvent être plus grosses et les étiages plus faibles.

1970

M. MARTIN LEMMENS :

1975 On le voit nettement, en tout cas, pour nous, les riverains, que les débits -- on a
l'impression qu'actuellement, entre la tombée d'une pluie intense et le moment où elle arrive dans
un tributaire ou dans une rivière, ça prend quelques heures, alors qu'il y a vingt ans ou trente
ans, je veux dire, il y en a un peu qui arrivaitimmédiatement, il y en a qui arrivaitle lendemain et
le surlendemain. Et à la place d'avoir un gros boum soudain, ça s'étirait sur une période de
1980 deux, trois, quatre jours.

LE PRÉSIDENT :

1985 Là-dessus, vous avez, vous, des données échelonnées sur les rivières, sur du long
terme?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1990 Je demanderais à monsieur Sylvain Primeau peut-être de donner un premier
commentaire.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1995 Monsieur Beauchamp, c'est une question qui est extrêmement complexe. On sait
d'ailleurs, comme par exemple, il y a le cas célèbre de la rivière Chaudière qui est un
malheureux exemple des conséquences du déboisement puis des activités agricoles qui auraient
- une des hypothèses - qui auraient favorisé les accroissements de débit dont vous parliez
tantôt. Parce qu'il y a toute les questions d'évapotranspiration et des choses comme ça qui sont
extrêmement complexes à comprendre.

2000 Et nous, de notre côté, au niveau des écosystèmes aquatiques, on n'a vraiment pas
adressé ces questions-là de notre côté. Il y a peut-être d'autres instances de notre Ministère,
comme ceux qui s'occupent des débits, au milieu hydrique, qui ont peut-être regardé ça, mais
de notre côté, c'est des questions qu'on n'a pas adressées.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

2010 Vous avez des données d'observation des rivières depuis de très longues années au
ministère de l'Environnement et, autrefois, des Richesses naturelles.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2015 Au niveau des débits, il y a des endroits où est-ce qu'on a des données à partir de 1925 et des choses comme ça. Donc, on a une bonne idée de l'histoire des débits des rivières. Mais pour ce qui est de l'interprétation de ces résultats-là, dans une perspective d'augmentation des débits due aux interventions des pressions humaines, augmentation des pressions humaines, c'est une histoire que moi, je ne peux pas répondre. Ça serait peut-être des gens du milieu hydrique qui seraient plus à même de répondre à ces questions-là.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier. Les gens du milieu hydrique sont-ils là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2025 Non. C'est une Direction qui s'occupe des débits justement. Nous allons faire une vérification et vous revenir sur ce point-là.

LE PRÉSIDENT :

2030 Au plan des Richesses naturelles, est-ce que là-dessus, vous avez des données sur les observations des rivières?

M. PAUL MEUNIER :

2035 Ces études-là se faisaient autrefois au ministère des Ressources naturelles, mais c'est des équipes qui ont été transférées de Direction, lors du transfert du Ministère au ministère de l'Environnement.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Là, on parle d'un transfert, celui de 1980?

M. PAUL MEUNIER :

2045 De 1980.

LE PRÉSIDENT :

2050 Celui de 1980, au moment de la création du Ministère.

M. PAUL MEUNIER :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que votre Ministère ne fait pas d'études comparées sur du long terme sur les données des rivières sur trente ans ou quarante ans.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Ce serait à vérifier, monsieur le président. Je ne peux vraiment pas vous donner une réponse précise. Possiblement. Il y a une Direction qui s'occupe des débits et du suivi des stations. Alors il y a peut-être quelque chose sur ce côté-là. On va vérifier.

M. MARTIN LEMMENS :

Parce que, monsieur le président, si on mettait en relation trois variables: les précipitations, les débits et les quantités de drainage, par exemple, qui existent, je pense qu'on arriverait à des observations pour une sous-région, par exemple, il me semble qu'on arriverait à des constats très intéressants.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous touchez une question complexe, comme on dit, et intéressante, parce que les données de précipitations, c'est une chose que l'on a depuis longtemps et donc, on a une longue mémoire là-dessus, et les données de débit, normalement, en tout cas autrefois, il y en avait beaucoup quand le transfert de la connaissance s'est fait du ministère des Richesses naturelles au ministère de l'Environnement, et donc, oui, vous avez raison, la comparaison des deux pourrait probablement se faire.

M. MARTIN LEMMENS :

Et est-ce qu'on aurait même la troisième? Les données sur le drainage? Est-ce qu'il y a un ministère qui...

LE PRÉSIDENT :

Les données sur les quantités de matières...

M. MARTIN LEMMENS :

2095

De drainage? Les quantités, par exemple, de kilomètres, par exemple, de drainage agricole?

LE PRÉSIDENT :

2100

Oui. Ça, on attend une mise à jour des documents. On a parlé de plus de 24 000 kilomètres de correction de cours d'eau, et ça, on attend toujours la mise à jour de cette information-là que le Ministère doit nous donner.

M. MARTIN LEMMENS :

2105

Est-ce qu'on fait référence à la même chose? Moi, je fais carrément référence à du drainage, par exemple, agricole, souterrain, du drainage forestier, par exemple, pour lequel le Ministère aurait fourni des subventions et donc pourrait possiblement quantifier?

LE PRÉSIDENT :

2110

C'est ça. Pour le drainage agricole, certainement. Le drainage forestier, les données semblent moins à jour.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2115

Si vous permettez un commentaire de monsieur Luc Proulx à ce sujet-là.

M. LUC PROULX :

2120

Oui, monsieur le président. C'est pour préciser. C'est sûr qu'on a beaucoup de données depuis plusieurs années, des données de débit j'entends sur les cours d'eau. Sauf qu'on va vérifier, mais j'ai bien peur qu'on n'a jamais fait des relations entre les modifications de débit avant drainage ou après drainage.

2125

Il y a peut-être eu quelque chose de fait sur certains cours d'eau au niveau agricole, c'est ce que je vais vérifier, mais je doute qu'on a fait ce genre d'étude de façon systématique sur les cours d'eau pour être capable de voir l'effet. Ça me surprendrait beaucoup que je sois capable de trouver des études importantes là-dessus, sauf des cas précis où on aurait fait des études sur demande.

2130

LE PRÉSIDENT :

2135 Oui. Mais dans la mesure où l'information existe, elle est compilée. La comparaison des précipitations et des débits peuvent déjà vous donner une information sur le délai entre la précipitation et l'arrivée du débit maximum dans une rivière. Il y a là des possibilités de recherche extraordinaire.

M. LUC PROULX :

2140 C'est exact. Et si vous vous souvenez, on en a parlé l'autre jour lorsqu'on a parlé du drainage forestier, entre autres, où on faisait la comparaison en disant: lorsqu'on fait un drainage, on passe, par exemple, de sept jours à un jour pour sortir l'eau. Donc, la même quantité d'eau passe mais à des vitesses et dans des temps différents, ce qui, effectivement, cause des modifications. Sauf que, comme on dit, les études que monsieur demande, je ne
2145 crois pas qu'elles existent. On va vérifier, mais ce n'est sûrement pas de façon systématique, ça, je suis convaincu de ça.

LE PRÉSIDENT :

2150 Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2155 Mais les sols qui sont érodés, qui contiennent de grandes quantités de phosphore à cause de la fertilisation, qu'est-ce que ça produit, ça? Il y a des apports d'éléments nutritifs qui peuvent devenir en excès dans les plans d'eau? Si, ça, ce n'est pas une question d'écosystème aquatique, je vais changer ma typologie scientifique. Si c'en est une, je ne comprends pas que l'équipe qui s'occupe des écosystèmes aquatiques dise: «On ne s'occupe pas de ça, on n'analyse pas ça.» Monsieur Primeau?

2160 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

2165 Monsieur Genest, vous voyez, nous, ce qu'on appelle chez nous, c'est le Data Rich Information Poor Syndrome, c'est-à-dire qu'on est assis sur des montagnes de données et ça demande des ressources assez exceptionnelles pour pouvoir extraire toute l'information qui existe dans ces données-là.

2170 Dans le cas des rapports de bassins versants qu'on réalise, comme celui qu'on a fait sur la rivière Saint-François, on s'occupe des débits pour faire des relations entre les quantités de matières nutritives, c'est-à-dire l'azote et le phosphore, et de la matière en suspension présente dans les rivières pour évaluer les quantités transportées par les cours d'eau.

2175 Mais la relation que monsieur Lemmens nous demande de faire, c'est-à-dire relation entre les épisodes de pluie et les débits, pour voir s'il y a des corrélations entre l'augmentation des débits des rivières et tous les phénomènes associés au temps de réponse des cours d'eau, sont des questions extrêmement complexes, qui demandent des expertises qui ne sont pas miennes, qui ne sont pas nécessairement celles de notre Direction.

2180 Parce que nous, on nous pose surtout des questions au niveau de la qualité de l'eau et la quantité, pour nous, est une variable d'interprétation, comme, par exemple, le nombre d'unités animales dans un bassin versant, le nombre de personnes qui demeurent dans le bassin versant, le nombre de personnes qui sont desservies par des stations d'épuration.

2185 La question soulevée, je la trouve extrêmement intéressante et ça prouve qu'il y a toujours des choses à mieux comprendre. Ça, c'est un bel exemple. Et c'est le genre de questions que, je pense que... vous me surprenez, monsieur Lemmens, puis...

M. MARTIN LEMMENS :

2190 Vous allez m'engager.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2195 ... il faut savoir à un moment donné faire preuve d'humilité et vous dire que c'est le genre de questions qui sont surprenantes, mais très justes, très importantes. Et ça, je vais en faire d'ailleurs mention à mes collègues de travail. On verra ce qu'on peut faire avec ça au cours des prochaines années. Parce que je vous avouerai que c'est une question, comme on disait dans le temps, à 64 000 \$, puis il va falloir qu'on s'assoie bien comme il faut pour essayer de comprendre ce qui se passe avec ça.

2200

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2205 **M. MARTIN LEMMENS :**

2210 Toujours dans le même ordre, des études dans ce domaine-là reliées à l'érosion, on sait, par exemple, que des pratiques agricoles, telles que, par exemple, le travail, le labourage ou les différents travaux des sols jusqu'à 1 mètre des cours d'eau, est-ce qu'il y a des études qui montrent, par exemple, dans ces premiers mètres comme ça, quelle est la proportion de sols lors, par exemple, du ruissellement printanier, lors d'orage important, jusqu'à quelle proportion du sol, quelle épaisseur du sol peut partir, par exemple, en une année, dû à des pratiques culturales comme celles-là?

2215 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

J'imagine que nos collègues du MAPAQ pourraient donner l'information.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Votre collègue au bout de la table avait levé la main, alors... non, ça va?
Alors, au MAPAQ, s'il vous plaît.

2225 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Je remercie mon collègue du ministère de l'Environnement de me permettre de parler un peu, malgré que ne me considérant pas comme un spécialiste et la question étant assez pointue, je vais faire les vérifications et apporter une réponse demain.

2230 **M. MARTIN LEMMENS :**

2235 Toujours dans la question des conflits d'usages, nous voyons constamment que l'on évalue en termes d'emplois et de dollars, par exemple, les productions agricoles, mais que l'on quantifie très peu les retombées économiques reliées à la qualité des plans d'eau. Nous savons que de nombreuses municipalités récoltent 50 % ou plus des taxes qu'elles reçoivent, qui proviennent de la taxation des propriétés riveraines. Ces propriétés sont, à notre connaissance, les seules qui ont continué à s'apprécier, je parle ici d'apprécier en termes d'augmentation des valeurs et en taxes au cours des dernières années.

2240 Mais si l'on continue à faire vieillir nos plans d'eau de façon accélérée, je crois que nous allons alors nous priver d'importantes retombées pour nos municipalités reliées tant à la taxation de ces propriétés qu'aux retombées touristiques. Comment allons-nous recruter les touristes et les villégiateurs dans notre région si nos lacs continuent à se dégrader, alors que ceux de notre voisin, le Vermont, présentent et présenteront une qualité d'eau significativement supérieure?

2245 Et ma question, c'est la suivante: le ministère du Tourisme ou celui des Affaires sociales, je ne sais pas c'est lequel qui est concerné, ont-ils fait des études reliées tant à l'importance économique pour nos municipalités des propriétés riveraines et à la valeur ajoutée lorsque le plan d'eau est de qualité supérieure?

2250 Quand je parle de valeur ajoutée, je peux constater mais sans avoir d'étude à l'appui qu'un lac, par exemple, où la qualité de l'eau est excellente, la valeur des propriétés au cours de la dernière décennie s'est appréciée davantage que dans un lac voisin où les gens sont obligés de marcher, par exemple, 200 pieds dans la vase avant de pouvoir nager.

2255

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

2260 **M. MARTIN LEMMENS :**

Et la question, c'est la suivante: moi, je pense que cette donnée-là est complètement... on n'en entend jamais parler, on en parle entre nous, mais je n'ai jamais vu des données qui sont pourtant très importantes dans un débat sur la gestion de l'eau, parce que, d'une part, on nous montre toute l'importance d'un secteur d'activité qui est agricole et on ne nous montre pas l'autre secteur avec son importance quantitative et économique.

LE PRÉSIDENT :

2270 Donc, au fond, les études économiques ne peuvent pas être faites dans un seul sens, elles doivent être faites en plusieurs sens, si on veut qu'elles soient valides. Alors est-ce que là-dessus, il y a des études économiques qui ont été faites chez vous sur la plus-value des maisons, des propriétés auprès des cours d'eau qui ont gardé leur qualité?

2275 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, avant de céder la parole à mon collègue Luc Proulx qui me fait part qu'il connaît une étude américaine, je voudrais souligner qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, certains propriétaires riverains de plans d'eau ou lacs ont vu leur rôle d'évaluation augmenté passablement, compte tenu de la proximité du cours d'eau. Évidemment, on n'a pas une relation entre la qualité de ce cours d'eau-là, mais la proximité du cours d'eau.

2285 Et j'en donne pour preuve la municipalité que j'habite, le Lac Beauport, les riverains du lac ont eu une augmentation jusqu'à 40 % parce qu'ils étaient à proximité du cours d'eau. Mais il n'y a pas de relation entre la qualité comme telle et l'évaluation foncière des propriétés. Alors, monsieur Luc Proulx pourrait compléter l'information.

LE PRÉSIDENT :

2290 Règle générale, quand les gens argumentent, ils argumentent sur le phénomène inverse. Ils ont tendance à dénoncer un projet ou quelque chose en disant que la valeur foncière de leur maison va être dévaluée.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2295

Exactement. Et les propriétaires, je peux vous jurer que les propriétaires du Lac Beauport, pour ne pas nommer la municipalité, se sont insurgés contre cette augmentation du rôle et ont plaidé certainement des points qui vous feraient dresser les cheveux sur la tête.

LE PRÉSIDENT :

2300

Très bien.
Monsieur Proulx.

M. LUC PROULX :

2305

Monsieur le président, on s'est intéressé à cette question-là, et la seule chose qu'on a trouvée, c'est une étude américaine qui n'est pas très élaborée et qui fait référence à la perte de valeur des résidences dans le Maine en fonction de la diminution de la qualité de l'eau. Donc, je pourrai déposer cette étude-là qui a paru dans une revue il y a quelques années. Je ne peux pas vous en parler plus parce que ça fait déjà à peu près un an et demi, deux ans que j'ai vu cette étude-là, mais je vous la déposerai.

2310

LE PRÉSIDENT :

2315

On a mis en question tantôt le ministère du Tourisme demandant s'il y avait des études sur ce phénomène-là. Est-ce qu'il y a une réponse là-dessus, madame?

Mme CHANTALE PÉRIÉ :

2320

Il n'y a absolument aucune étude à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

2325

Il n'y a pas d'étude sur les corrélations entre ces choses-là.

Mme CHANTALE PÉRIÉ :

Non.

2330

M. MARTIN LEMMENS :

Pour terminer, monsieur le président, pour approfondir nos études, je note que j'ai, par exemple, sur les 55 lacs estriens, j'en ai à peu près 35 pour lesquels j'ai les cartes avec les courbes bathymétriques. L'absence donc pour les quelque 20 autres ne me permet pas de faire

2335

2340

le travail dont je vous parlais tantôt sur l'oxygène dissout pour pouvoir dire, par exemple, quel est le volume d'eau de chacun de nos lacs où on ne rencontre pas la norme du 4 microgrammes, par exemple, par litre. Et j'aimerais savoir, est-ce que le Ministère peut faire ces cartes-là pour nous permettre, par exemple, à l'automne de déposer un mémoire ou peut-il nous payer pour faire ces cartes-là qui vont lui servir?

LE PRÉSIDENT :

2345

Ça va. On va vérifier pour les cartes bathymétriques.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

On pourra avoir la liste de ces 20 lacs-là.

2350

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous avez déjà ces données-là?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2355

Monsieur le président, les données sont déjà disponibles à la Direction régionale. Donc, monsieur Lemmens pourrait s'y présenter et travailler avec les cartes qu'on a chez nous.

M. MARTIN LEMMENS :

2360

Est-ce que vous me dites, monsieur Boisvenu, que vous les avez toutes?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2365

Oui.

M. MARTIN LEMMENS :

Toutes?

2370

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Oui.

2375

M. MARTIN LEMMENS :

Parce que moi, dans ce que j'ai eu, je n'avais pas les lacs O'Malley, Libby, le lac des Français, je n'ai pas le lac... en tout cas...

2380

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Il faudrait vérifier. Ce qu'on me dit, c'est qu'on a la majorité des cartes, puis s'il en manque quelques-unes, on pourrait regarder ensemble quel moyen qu'on prendrait pour les réaliser. Mais je pense qu'une première vérification s'imposerait à notre bibliothèque de cartes.

2385

M. MARTIN LEMMENS :

2390

Je vais quitter, monsieur le président, en vous mentionnant que je proposerais un deal aux ministères qui sont ici présents: donnez-nous un 25 000 \$ et on va vous arriver cet automne avec la plus belle étude qui va comparer la qualité des plans d'eau au Vermont et au Québec, et qui va aller assez loin. On va essayer de trouver quelles sont les causes des différences du simple au double dont je vous ai entretenu il y a quelques instants.

2395

Est-ce que c'est pensable qu'un ministère ou que les ministères se collectent? Et je pense que pour vous, pour votre...

LE PRÉSIDENT :

2400

C'est pensable que vous le disiez. Est-ce que c'est pensable qu'ils le fassent? Là, ça sera leur décision.

M. MARTIN LEMMENS :

2405

Et je pense, monsieur le président, en terminant, que compte tenu que nous avons déjà deux années d'étude, que nous allons en avoir une troisième, pour votre Commission, avoir une étude aussi approfondie d'une sous-région ça serait très intéressant.

LE PRÉSIDENT :

2410

Merci.

M. MARTIN LEMMENS :

2415

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

2420 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Latulippe ou monsieur Boisvenu, le directeur régional, compte tenu des données qui viennent d'être présentées sur une trentaine de lacs de la région et compte tenu du fait que j'ai compris que monsieur Primeau avait collaboré, je ne dirais pas validé les données, en tout cas collaboré à la méthode, est-ce que la phrase qui est dans le Portrait régional, à la page 6, qui dit que:

«Les résultats révèlent que hormis le tronçon de la rivière Saint-François en aval de Bromptonville, la qualité générale des cours d'eau de l'Estrie est bonne et satisfaisante », est-ce que cette phrase-là est toujours vraie?

LE PRÉSIDENT :

Premier paragraphe de la page 6, à la fin du premier paragraphe, en haut du tableau.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Je peux répondre. Ces informations-là sont basées sur nos stations en rivière. C'est extrêmement important de faire la nuance. C'est que le ministère de l'Environnement a un réseau qui s'appelle le Réseau rivières qui a été instauré en 1976 et qui a été révisé en 1986-1987 pour suivre les impacts du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Donc, il a été réorienté de façon très claire pour voir si les stations d'épuration et les autres interventions d'assainissement ont permis une amélioration de la qualité de l'eau des rivières du Québec.

2445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors, ce n'est pas une approche de bassins, c'est uniquement des --

M. SYLVAIN PRIMEAU :

C'est une approche de bassins parce que, dans le cas de la rivière Saint-François, nous mesurons à douze endroits à l'année longue la qualité de l'eau de la rivière. Et aussi dans les tributaires, pour répondre un peu à la question d'hier de monsieur Thibault, on a des stations dans la rivière Magog, on a trois stations à long terme: la rivière Massawippi, on suit à son embouchure et ainsi à l'embouchure de la rivière Coaticook; on suit aussi la qualité de l'eau de la rivière au Saumon, celle qui coule dans le coin de Fontainebleau. Donc, on essaie de couvrir le plus possible les principaux tributaires de la rivière Saint-François.

2460 Et aussi, on prévoit pour l'été prochain une tournée de surveillance un peu plus poussée où est-ce qu'on va suivre ces 12 endroits-là plus 23 autres endroits à peu près pour donner un total de 35 stations en période estivale, pour voir de façon un peu plus fine qu'est-ce qui se passe au niveau de la qualité de l'eau de la rivière Saint-François et de ses principaux tributaires.

2465 Pour ce qui est des lacs, ça c'est une autre joute. Jusqu'en 1983-84, le ministère de l'Environnement suivait les principaux lacs de l'Estrie à raison de quatre visites par année, à chaque saison.

2470 En 1982-83, la problématique des pluies acides est arrivée et les ressources du Réseau lacs qu'on avait à l'époque ont été réorientées vers les lacs de la portion septentrionale du Québec pour voir les impacts des précipitations acides. On a suivi les lacs dans cette perspective-là jusqu'en 1990 à peu près.

2475 Et après ça, suite à des coupures et à d'autres besoins qu'on avait au niveau du ministère de l'Environnement, les lacs ont été à peu près abandonnés. On suit quand même certains lacs comme le lac Memphrémagog, comme il a été dit un peu plus tôt. De concert avec le Groupe Memphrémagog conservation incorporée où est-ce qu'on fait un suivi assez poussé du lac Memphrémagog à huit stations, et ça, c'est dans le cadre de l'entente Québec-Vermont.

2480 Il y a aussi le lac Aylmer et le lac Saint-François qui vont être suivis au cours des étés 99 et 2000 pour des problématiques associées au doré, suite à une demande de la Direction régionale de l'Estrie.

M. MARTIN LEMMENS :

2485 Est-ce que dans le sens de la question de monsieur Genest, je peux demander à monsieur Primeau si les améliorations au niveau des rivières sont vraies? Si je prends des paramètres, tels que les MES et le phosphore total, est-ce que depuis 20 ans on constate une amélioration au niveau des rivières ou si ce n'est qu'un cumul d'une multitude de facteurs qui, additionnés, arrivent à une amélioration? Mais sur les deux facteurs bien précis qui ont des impacts très négatifs sur nos lacs, qui sont les MES, les matières en suspension et le phosphore total, est-ce que l'on constate cette même amélioration au niveau des rivières?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2495 Monsieur le président, je vais répondre à la question de monsieur Lemmens, si vous permettez.

2500 Dans le cas des matières en suspension, nous avons suivi la qualité de l'eau de la rivière Saint-François historiquement jusqu'en 1995-96 seulement et uniquement à l'embouchure de la rivière à la hauteur de Pierreville. Depuis cette époque-là, on a inclus les MES à nos autres

stations de surveillance. Donc, on va avoir des résultats un peu plus nombreux au niveau des matières en suspension pour le restant de la rivière.

Donc, il est impossible pour ce paramètre-là pour le moment de faire ce qu'on appelle une tendance temporelle. Dans le cas du phosphore, c'est une autre...

LE PRÉSIDENT :

À moins que ce soit amélioré à l'embouchure de la rivière dans les 20 dernières années.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Dans le cas des MES à l'embouchure de la rivière, la situation est relativement stable pour ce paramètre-là. On n'a pas noté de tendance à la hausse ou à la baisse pour l'ensemble du bassin versant. Par contre, à l'intérieur du bassin versant, on aurait peut-être d'autres réalités; ça, c'est à vérifier.

Pour ce qui est du phosphore total, on a observé plusieurs baisses significatives des concentrations de phosphore total dans la rivière Saint-François et ses tributaires, c'est-à-dire aux 12 stations dont je vous parlais tantôt, et ces améliorations-là sont souvent ce que nous on appelle dans le jargon du métier des tendances par saut. C'est-à-dire que les tendances sont apparues suite à la mise en fonction des stations d'épuration dans le bassin versant de la rivière Saint-François parce que plusieurs des stations d'épuration sont dotées d'installation d'enlèvement du phosphore.

Par exemple, j'ai un chiffre à vous citer à cet égard-là, comme, par exemple, la rivière Magog, on a observé dans le cas du phosphore total une baisse de 42 % des concentrations de phosphore total dans la rivière Magog, en aval de Magog, suite à la mise en fonction de la station d'épuration.

Dans le cas de la rivière Saint-François à Bromptonville, qui est notre station aval de Sherbrooke, suite à la mise en fonction de la station d'épuration de Sherbrooke en juin 1991, on a observé dans le cas du phosphore total une baisse encore une fois par saut de 48 % des concentrations.

Mais là, il faut s'entendre. C'est que les concentrations ont diminué de façon significative, comme, par exemple, dans le cas de la rivière Saint-François à Bromptonville, on est passé de concentration aux alentours de 58 microgrammes à une concentration de 32 microgrammes par litre. Et à 32 microgrammes par litre, on dépasse encore notre critère en rivière qui est de 30 microgrammes. Mais il reste quand même qu'on a une augmentation significative mais qui ne nous permet pas encore de rencontrer nos critères en rivière.

M. MARTIN LEMMENS :

2545 Est-ce qu'on a des données semblables -- là vous m'avez parlé, monsieur Primeau, puis je trouve ça très intéressant, des rivières où est-ce qu'il y a des stations d'épuration, monsieur le président. Mais si on veut voir, par exemple, la charge de l'agriculture ou de la foresterie, la charge, par exemple, en phosphore qu'elle entraîne dans nos rivières, est-ce qu'on aurait des données comparables où, sur une rivière, où il n'y a pas de station
2550 d'épuration? Ceci nous montrerait -- la station d'épuration enlève du phosphore qui provient habituellement comme des milieux urbains, mais ce qui serait intéressant de voir, lorsqu'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a eu diminution? Mon hypothèse, c'est qu'il y a eu augmentation de la concentration en phosphore.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne comprends pas votre hypothèse.

M. MARTIN LEMMENS :

2560 Regardez, monsieur Primeau nous a donné des chiffres. Je ne conteste pas ces données. Il nous a donné des chiffres pour des rivières où le Ministère a mis en place des usines de traitement des eaux et ces usines retiennent le phosphore. Donc, il y a eu dans ces rivières-là une diminution du phosphore, mais j'appellerais ça c'est une diminution du phosphore urbain.
2565

Alors que la question pour nous autres, la majorité de nos lacs ne sont pas en aval de ce type de rivière-là. Nous autres, notre phosphore arrive de tributaires, de ruisseaux, de rivières où il n'y a pas d'usine d'épuration.

2570 Et je me demandais, mon hypothèse à moi, c'est qu'au cours des 20 dernières années, il n'y a pas eu diminution mais il y a eu augmentation de la concentration en phosphore au niveau de ce type de cours d'eau là.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une hypothèse. Oui.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2580 C'est une hypothèse qui est, à mon avis, très vraisemblable, qui resterait à être démontrée au cours des prochaines années. Mais comme je vous ai dit tantôt, monsieur le président, le Réseau rivières du ministère de l'Environnement a été conçu, et son objectif principal est de suivre les impacts du Programme d'assainissement des eaux du Québec.
2585

Par contre, au cours de la prochaine tournée qu'on va faire dans la rivière Saint-François, en collaboration avec la Direction régionale, nous entendons suivre d'autres problématiques locales pour ce qui est des problèmes de contamination des cours d'eau.

2590 Entre autres, la Direction régionale nous a fait des propositions de localisation de stations pour faire un suivi des problématiques agricoles. Et ce genre de questions-là qui sont soulevées, nous, on est très sensibles à ça, et, le plus possible dans le cadre du Réseau rivières, on essaie de répondre aux questions des gens. Et une question qui était apparue en 1986-87 lorsqu'on a refait notre réseau, c'était de répondre aux efforts, quelles étaient les 2595 conséquences des efforts d'assainissement. Dans le cas de la région de l'Estrie, on a quand même dépensé 300 millions \$, puis j'estime qu'il était important de vérifier si ça a donné quelque chose.

2600 Et après ça, dans les années actuelles, par exemple, pour l'an 2000, on sera peut-être appelé à faire d'autres vérifications. Et les problèmes associés à l'agriculture et au déboisement et aux autres activités seront peut-être à dresser puis, encore là, je pense que des travaux comme celui de la Commission actuelle nous permettra de mieux orienter les travaux de notre réseau pour répondre à ces questions-là.

2605 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Mais, monsieur le président, je veux juste qu'on puisse conclure puisque c'est un élément quand même important, on a passé assez de temps là-dessus, pour avoir les idées claires. Alors, dans le document Portrait régional à la section «Portrait qualitatif de l'eau de 2610 surface», alors on évalue la qualité de l'eau de surface, on dit donc pour les rivières que, hormis le tronçon de la rivière Saint-François en aval de Bromptonville, la qualité générale est bonne ou satisfaisante.

2615 Pour les lacs, on dit: en Estrie, il n'y a pas de problème d'acidification des eaux de surface et le mercure est plus faible qu'ailleurs.

Alors ça, c'est le bilan qu'on fait de la qualité des eaux de surface, le bilan officiel. Et compte tenu de ce qui vient d'être dit, est-ce que c'est toujours ça le bilan officiel?

2620 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Pour ce qui est du bilan officiel, c'est le bilan qu'on peut faire à partir des efforts d'échantillonnage que nous faisons. On ne peut pas extrapoler sur des plans d'eau qui ne sont pas suivis de notre part...

2625

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, mais vous avez parlé des lacs quand même.

2630 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

C'est ça, des lacs. Le ministère de l'Environnement n'a pas de connaissance actuelle sur les lacs. Donc, étant donné qu'on n'a pas de connaissance, on ne peut pas se prononcer.

2635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui d'accord. Mais dans le rapport, vous en parlez quand même à la page 8, puis le titre général c'est «Portrait qualitatif de l'eau de surface». Et si je ne m'abuse, les lacs, ça fait partie de l'eau de surface puis il y en a un certain nombre en Estrie. Il me semble aussi que les lacs font partie du système des bassins des rivières, assez souvent c'est à la tête du bassin. Et comment interpréter des résultats bons ou satisfaisants pour les rivières alors que pour les lacs, d'après les résultats qui viennent de nous être donnés, on ne peut pas dire que c'est bon ou satisfaisant, je ne pense pas.

2645 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Il y a aussi d'autres choses au niveau des lacs qui sont importantes, qui sont suivies aussi dans le cadre du Programme Environnement-plage, c'est-à-dire la qualité bactériologique. Et on sait de ce point de vue-là que les lacs de l'Estrie sont généralement d'excellente qualité pour ce qui est des eaux de baignade. Ça, c'est une des activités du ministère de l'Environnement qui est faite du côté des lacs.

Et pour ce qui est de la problématique d'eutrophisation, c'est-à-dire du vieillissement dû à des concentrations excessives de phosphore, et son corollaire, c'est-à-dire des concentrations excessives de chlorophylle A, ça, c'est une autre histoire qui, malheureusement, a été mise de côté par le ministère de l'Environnement pour répondre à d'autres questions. Et je vous avouerai que personnellement, moi, j'aurais aimé ça qu'on aille dans les lacs, mais encore une fois c'est une question de ressources. Puis on fait ce qu'on peut avec les argents qu'on a puis les disponibilités techniques.

2660 Donc, les lacs ont été, entre guillemets, plus ou moins sacrifiés pour orienter nos ressources vers d'autres questions qui ont apparû à l'organisation plus importantes à répondre que de suivre les lacs.

2665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

La réponse est claire.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Merci de votre contribution et bonne chance pour le reste.

M. MARTIN LEMMENS :

2675 Subvention de 1 500 \$ pour pouvoir approfondir mon mémoire.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2680 Monsieur le président, si vous permettez. Parlant de subvention, puis-je préciser, monsieur le président, que le Programme action environnement en 98-99 pour l'Estrie a accordé une somme, rapidement, de quatre projets: au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, 12 500 \$ pour la certification environnementale des entreprises agricoles; à la Fédération pour la protection de l'environnement, 13 000 \$ pour une méthode écologique d'entretien des fossés routiers; à la Corporation des résidents du lac Miroir, 13 000 \$ pour l'analyse de la qualité de 40
2685 lacs des Cantons de l'Est; au Musée du Séminaire de Sherbrooke pour une exposition itinérante sur l'eau de 22 000 \$; deux projets dans la MRC de Sherbrooke à CHARMES pour Éco-découvreur du marais Saint-François, 10 000 \$, et l'étude pour conserver la biodiversité du marais lac Brompton de 7 000 \$. Alors, le Programme action-environnement se termine le 9 avril, si je ne m'abuse, et monsieur, comme tous ceux qui peuvent rencontrer les critères du
2690 programme, peuvent s'inscrire pour avoir une subvention.

Et je termine en vous soulignant que depuis l'année 96, le Programme action-environnement au niveau de l'eau seulement a été constamment augmenté de presque 50 %. Donc, on avait une somme de 60 000 \$ en 96, on a eu une somme de 140 000 \$ ou à peu près
2695 en 97 et on est rendu à 168 000 \$ en 98, uniquement pour la question de l'eau. C'est un programme environnement qui compte à peu près 1 million \$.

LE PRÉSIDENT :

2700 Il vous reste neuf jours, monsieur, pour aller chercher quelque chose.

Alors, pause de santé quinze minutes, s'il vous plaît, et on revient avec monsieur Peter Kilburn.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2705 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2710 Avec la longue liste des gens qui attendent, on va essayer d'y aller correctement et rapidement. Alors bonsoir, vous êtes monsieur Kilburn, j'imagine?

M. PETER KILBURN :

2715 Exact. Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Je m'appelle donc Peter Kilburn. Je suis résident de la municipalité de Barston Ouest qui se trouve sur la frontière américaine au sud de Sherbrooke. Je suis par ailleurs président d'un comité spécial mixte de citoyens et de conseillers municipaux mis sur pied par le maire et le conseil de la municipalité de Barston Ouest pour enquêter sur un projet de captage et d'embouteillage d'eau souterraine dans notre municipalité, et ensuite de faire des recommandations qui conviennent au conseil municipal. Donc, nous ne sommes pas une instance décisionnelle, mais nous espérons pouvoir aider le conseil à prendre la bonne décision.

2720 J'ai deux questions à vous poser, précédées peut-être d'une minute d'historique sur notre projet.

2725

Il y a cinq ans, une compagnie privée, un promoteur s'est présenté à la municipalité de Barston Ouest pour proposer un projet de captage d'eau et d'embouteillage d'eau pour fins commerciales. Ce projet a été vu par le conseil assez rapidement. La consultation auprès du public s'est faite dans une réunion où il y avait à peu près 30 personnes. Il y avait quelques questions, mais pas grand objection et ensuite, le permis a été émis. Donc, un projet où il n'y a eu aucune réaction importante par la population.

2730

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, c'est-à-dire l'année passée, une autre compagnie, un autre promoteur a proposé un projet d'à peu près la même ampleur et de même caractéristique. Il est allé voir le conseil municipal; les citoyens ont eu écho; des comités d'opposition se sont formés presque du jour au lendemain; les journaux se sont remplis de missives et de déclarations; le maire a appelé une consultation préliminaire publique et la réunion, il y a eu presque explosion à la réunion. Il y avait quatre ou cinq fois plus de monde qu'attendu, etc., etc.

2735

2740 Alors, le maire et le conseil sagement, je pense, ont décidé de prendre un peu de recul pour permettre à un groupe de citoyens de regarder la situation le plus possible afin que les faits soient connus lorsque la décision se prendrait par le conseil.

2745 Je vous dis ça en guise d'introduction, tout simplement pour dire qu'en cinq ans, dans une même municipalité, il y a eu un changement d'attitude très rapide. Je ne dis pas que tout le monde est contre le projet, loin de là, mais il y a tout d'un coup une opposition très considérable

2750 en très peu de temps. Et ce n'est pas parce que l'autre projet a eu de mauvais effets, il n'a même pas été réalisé encore. Donc, ça doit être vraiment un changement de mentalité, soit dans la région, soit dans la population en général.

Donc, le comité a été formé...

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, je vous arrête. Quel projet n'a pas été réalisé? Le premier d'il y a cinq ans?

2760 **M. PETER KILBURN :**

Le premier, il y a cinq ans.

LE PRÉSIDENT :
2765

Il n'a pas encore été réalisé?

M. PETER KILBURN :

2770 Non, c'est-à-dire les permis sont émis, mais les investissements n'ont pas été réalisés. Je vous dis ça tout simplement pour vous indiquer que ce n'était pas à cause d'un mauvais projet il y a cinq ans que la population a réagi aujourd'hui, c'est tout autre chose. Je pense que c'est une prise de conscience générale et je présume que vous allez entendre beaucoup parler de ce genre de projet à travers les mois prochains. On voit se dessiner presque le genre de scénario qu'on a vu avec les porcheries à un moment donné où il y a des flambées d'opinion.

2775 Donc, un comité a été mis sur pied et le conseil a encore sagement, je pense, le conseil municipal a mis à la disposition de notre comité d'étude ou l'évaluation un hydrogéologue à nous pour que le comité puisse avoir un point de vue indépendant sur les études et les travaux que feront les promoteurs.

2780 Et nous sommes au point maintenant où les études ont été faites, mais les résultats ne nous ont pas encore été livrés. Donc, on verra dans les prochaines semaines ce qu'il en est.

2785 Ma première question vise la nature de l'autorité et l'étendue de l'autorité que possède un conseil municipal quant à l'implantation de projet de captage d'eau.

2790 Vous saurez que je ne pose pas cette question pour indiquer quelque direction que ce soit qu'aurait adoptée notre comité au sujet du projet devant nous, mais plutôt pour nous aider à comprendre quelles sont effectivement les limites de l'autorité municipale, d'une part, et pour nous aider à mieux comparer les différentes options que nous aurons à considérer très bientôt.

L'essentiel du pouvoir municipal en cette matière, si je la comprends bien, et on pourra me corriger, les gens du ministère de l'Environnement connaissent d'ailleurs bien notre projet, on en a discuté avec eux, les deux pouvoirs essentiels de la municipalité en cette matière, je

2795 pense qu'on pourrait dire que ce sont des compétences en quelque sorte négatives, c'est-à-dire la municipalité peut décider de ne pas procéder à une modification du zonage, ce qui peut effectivement bloquer le développement d'un projet, soit que la municipalité peut ne pas émettre ou refuser d'émettre un certificat de non-objection auprès du ministère de l'Environnement.

2800 Et c'est ici que nous avons certaines difficultés à comprendre dans la théorie comment ça marche et qui pourrait affecter le déroulement de nos travaux.

Vous comprendrez qu'une municipalité a peut-être d'autres intérêts, par exemple, économiques et sociaux que ne pourrait avoir un ministère de l'Environnement qui est braqué

2805 essentiellement sur les aspects de l'environnement.

Or, on nous dit que, c'est la loi qui le dit, la loi dit que si une municipalité n'émet pas un certificat de non-objection, à ce moment-là le ministre est tenu de faire enquête sur les raisons de cela. L'implication étant, je présume, que s'il n'est pas satisfait des raisons avancées, il

2810 peut agir de façon à faire émettre ou faire en sorte que le projet aille de l'avant.

Et c'est là où nous avons un peu de difficulté parce que je présume ou nous présumons que le ministre de l'Environnement, lorsqu'il fait enquête sur le refus d'une municipalité de faire émettre un tel document, on présume qu'il s'occupe surtout d'aspects environnementaux. Or, la

2815 municipalité peut avoir toute autre raison pour ne pas vouloir aller de l'avant avec le projet.

Donc, la première question, ce serait de connaître, si possible, les raisons que pourrait invoquer un ministre face à un refus de municipalité d'émettre un certificat de non-objection, quelles pourraient être les motivations, les motifs d'un ministre de renverser une telle

2820 décision? Ça sera la première question, il s'ensuivra peut-être une autre. Parce que la loi, si je comprends bien, enfin n'indique pas clairement.

LE PRÉSIDENT :

2825 Allons-y.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, peut-être pour ramasser la question du certificat d'objection versus un certificat de conformité, je pense qu'il y a une chose à clarifier là-dessus. Au départ, disons que les

2830 entreprises doivent produire une étude hydrogéologique complète, on parle de captage d'eau souterraine à des fins commerciales. Alors, ils doivent donc une étude hydrogéologique

complète et la municipalité où seront situés les puits doit automatiquement être informée et consultée avant qu'une autorisation ne soit délivrée par le Ministère.

2835

Si une municipalité s'objectait formellement à la délivrance d'un permis, la loi prévoit expressément qu'une enquête soit tenue pour entendre tous les intéressés. Je fais une courte digression sur les exigences et je reviendrai au certificat d'objection.

2840

Alors, les exigences du Ministère dans le cadre de l'étude sont de plusieurs ordres. Alors, entre autres, on doit démontrer la sécurité alimentaire, c'est-à-dire vérifier que l'eau est propre à la consommation humaine et s'assurer de la protection naturelle de l'aquifère. Également, on doit démontrer l'absence d'impacts significatifs du projet de captage pour les autres usagers et l'environnement en déterminant notamment l'étendue de la zone d'influence du captage, en procédant à des essais de pompage et en faisant une vérification de la qualité de l'eau de façon à évaluer l'importance des effets potentiels sur les puits voisins.

2845

Alors, on réfère, lorsqu'on parle de la Loi sur la qualité de l'environnement, à l'article 32.3 de la loi qui dit:

2850

«En sus des exigences établies par tout règlement du gouvernement, celui qui sollicite les permis visés aux articles 31.1 et .2 - ramenons ça au captage à des fins commerciales - doit soumettre à l'appui de sa demande un certificat du greffier ou du secrétaire trésorier de la municipalité sur le territoire de laquelle le système d'aqueducs, d'égouts est situé attestant que cette municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du permis. Si une municipalité s'objecte à la délivrance du permis, le sous-ministre doit tenir une enquête et permettre aux intéressés de présenter leurs observations avant de prendre sa décision.»

2855

On retrouve dans la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements - j'aurais voulu vous citer un exemple de règlement, on est en train de chercher une référence - il existe des certificats de conformité du greffier ou du secrétaire trésorier. Ce certificat-là de conformité à la réglementation municipale est un acte qu'on dit administratif et ministériel, le secrétaire ou le greffier doit, à partir des règlements municipaux donner un certificat qui dénote que ça ne contrevient pas. Donc, il n'a pas à demander la permission du conseil, ce n'est pas une discrétion qu'il exerce, c'est une étude factuelle pour établir ce fait-là.

2860

2865

Dans le cas qui nous occupe, on parle d'un certificat de non-objection, ne s'objecte pas donc la municipalité à cet effet-là, donc il y a une enquête automatique à partir du moment où on s'objecte parce que ça pourrait être pour des raisons qui appartiennent à la discrétion du conseil municipal. On s'objecte pour différentes raisons, mais ce n'est pas par rapport à la réglementation existante.

2870

Alors, de ce fait-là, le ministre, après enquête, disposera de tout ça. Évidemment, là on fait appel à la discrétion ministérielle et à la façon dont il étudie le dossier. Ce pourquoi je relatais les différents exemples d'exigences que le Ministère dans l'étude hydrogéologique

2875

demande. Alors, entre autres choses, le ministre prendra en considération ces éléments-là pour émettre son opinion et aller de l'avant au-delà disons de l'objection de la municipalité. C'est la théorie.

2880 En pratique, lorsque la municipalité s'objecte et que l'enquête démontre la pertinence des objections, le Ministère ne va pas au-delà de ça. C'est possible et c'est théoriquement et juridiquement possible d'aller au-delà mais, en général, ce n'est pas ce qui se produit.

LE PRÉSIDENT :

2885 Essayons de comprendre bien. Quand un promoteur veut obtenir un permis pour exploiter l'eau souterraine à des fins commerciales, il doit recevoir une autorisation du ministère de l'Environnement conformément à l'article 32 de la Loi de la qualité de l'environnement. Cet article prévoit que la ville doit émettre un certificat de non-objection.

2890 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Ce certificat de non-objection est différent d'un certificat de conformité comme on l'a, par exemple, pour l'émission des permis pour une porcherie.

2900 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2905 Où là il y a une conformité. Donc, le pouvoir de la municipalité est simplement une espèce de discrétion sur la non-objection.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2910 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2915 Si la municipalité s'objecte, automatiquement le ministre enquêtera auprès de la municipalité.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2920 Si elle s'objecte, oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2925 Ce que monsieur veut savoir, ce sont les motifs.
Non, ce n'est pas ça?

M. PETER KILBURN :

2930 Je pense que la réponse, monsieur le président, est assez claire. Je passe donc au deuxième aspect que j'ai évoqué tout à l'heure.

2935 C'est que ce que nous essayons de comprendre, parce qu'on ne sait pas ce qu'on va faire, mais on veut être un peu plus sûr d'avance que si on prend une certaine route, qu'on a des chances de succès, ce qu'on ne comprend pas très bien, c'est qu'une municipalité, par exemple, je présume, peut hésiter ou refuser d'émettre un certificat pour des raisons qui tiennent de leurs objectifs économiques et sociaux dans la municipalité.

2940 Or, si je comprends bien, et on peut me corriger, le ministre de l'Environnement, lui, n'est pas en position normalement pour statuer, décider sur les questions économiques et sociales mais surtout sur les questions d'environnement. Et je me demande si on peut, à un moment donné, se manquer un peu dans le processus décisionnel. Donc, ce n'est pas parce qu'on présume que ça va aller comme ça chez nous, c'est qu'on veut savoir d'avance un peu à quoi s'attendre si jamais le comité et le conseil venaient à cette conclusion.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez, au fond, savoir le niveau de discrétion de l'autorité du ministre.

M. PETER KILBURN :

2950 Je veux savoir en fait si la municipalité devait décider de ne pas émettre un certificat pour des raisons autres que des raisons purement environnementales, est-ce qu'on peut espérer avoir gain de cause ou, enfin, qu'est-ce qui pourrait se passer? Et je reconnais que c'est hypothétique.

2955

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que la discrétion du ministre de passer outre votre certificat de non-conformité peut s'appuyer sur d'autres considérants que sur des considérants écologiques.

2960

M. PETER KILBURN :

Oui, c'est ça.

2965

LE PRÉSIDENT :

C'est aussi l'autre manière de voir la chose.

M. PETER KILBURN :

2970

Oui. C'est ça. Exact. Peut-être en attendant je pourrais poser --

LE PRÉSIDENT :

2975

Mais on va avoir la réponse, elle est en train d'arriver.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2980

Si je comprends bien, monsieur le président, il n'y a pas d'objection de la municipalité dans le cas que présente monsieur, est-ce que c'est le cas ou si c'est une...

M. PETER KILBURN :

2985

Non, nous ne sommes pas rendus là, non, non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

Supposons que la municipalité n'émet pas de certificat de non-objection, donc elle s'objecte.

2990

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Et à ce moment-là, le ministre rencontre tous les intéressés. Il enquête. Ses motifs d'enquête sont-ils uniquement écologiques ou ses motifs de jugement sont-ils autres qu'écologiques? Est-ce que le ministre doit rendre compte de ses motifs de la décision?

3000

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

La dernière partie de votre question, il a été démontré que les motifs, ça doit être des motifs raisonnables, tout comme un projet de règlement d'emprunt qui nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales, il n'a pas à motiver sa décision puisque c'est l'exercice d'une discrétion. Éventuellement, s'il y avait contestation devant les tribunaux, ça doit être des motifs raisonnables au soutien. Est-ce que ça se limite à des questions strictement environnementales? Je ne crois pas. Je pense que c'est l'ensemble de la discrétion qui est exercé.

3005

3010

Maintenant, si c'était basé uniquement sur des motifs extérieurs complètement à l'environnement, ça pourrait être discutable. Maintenant, les motifs au soutien de -- on m'informe que ça ne s'est jamais produit. Alors, on n'a jamais eu à motiver une décision qui allait à l'encontre d'une décision municipale. Et si elle ne s'objecte pas, le processus se continue normalement.

3015

Alors, si elle s'objectait, les motifs du ministre n'ont jamais eu à s'évaluer. On me signale, et je laisserai la parole peut-être à monsieur Proulx qui vient de me donner les informations là-dessus, que cet article-là avait été fait dans un contexte tout autre et que son application dans le contexte actuel n'a pas été encore mise en oeuvre.

3020

M. LUC PROULX :

Pour préciser, monsieur le président, c'est que je vais vous ramener en 1972. Quand la Loi sur la qualité de l'environnement a été faite, on avait des problèmes au niveau des réseaux d'aqueducs dans plusieurs municipalités et il y avait des conflits entre municipalités dans certains cas où, par exemple, une municipalité ne voulait pas permettre de traverser son territoire par une autre municipalité pour pouvoir fournir de l'eau. Donc, on n'en est plus là maintenant, mais cet article-là avait été fait pour permettre au ministre d'intervenir dans ces cas-là.

3025

3030

Maintenant, les choses ont évolué et on utilise cet article à une autre fin. Le libellé de l'article le permet, mais ça n'avait pas été conçu dans le temps, à ce qu'on m'a dit en tout cas, ça n'avait pas été conçu dans le temps nécessairement pour ça.

3035

Pour revenir aux eaux embouteillées, dans les cas où il y a eu objection au niveau municipal, habituellement ce qu'on a vu, c'est que les projets ont été abandonnés ou ont été

retirés par les promoteurs. On n'a jamais eu à aller aux enquêtes. Ça ne s'est pas produit encore.

3040 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je complète, si vous permettez. Si les motifs de la discrétion d'un ministre étaient dans la loi ou des règlements, ce serait des fonctionnaires qui l'appliqueraient et ce ne serait pas une discrétion ministérielle.

3045

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais dans le cas où il y a une objection de la municipalité, est-ce que l'enquête du ministre porterait uniquement sur l'objection ou les objections de la municipalité ou sur l'ensemble du dossier?

3050

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je pense que ça porterait sur l'ensemble du projet parce que l'objection de la municipalité, ou bien n'est pas formulée adéquatement ou ne couvre pas tous les paramètres, alors on ne restreindrait pas l'enquête à l'objection formelle de la municipalité. Mais c'est un élément déclencheur pour le ministre de faire une enquête et la discrétion de l'enquête du sous-ministre est très large à ce moment-là.

3055

3060 **M. PETER KILBURN :**

Je ne voulais pas susciter un débat légal, c'était pour qu'on sente mieux un peu les limites, les pouvoirs de la municipalité, mais parce qu'aussi on pensait que ça pourrait être un cas intéressant pour vous les commissaires.

3065

Ma deuxième question a trait à l'implication. Je commencerais autrement. D'ici la fin de votre mandat, vous aurez rencontré des vingtaines sinon des centaines d'organismes intermédiaires, de volontaires, d'organismes ONG, etc., etc. Il me semble que vous allez ramasser une richesse de données et de renseignements sur le rôle, etc., etc. dans la considération et de politique et de projet.

3070

Et ma question est simple et c'est dans la forme en fait d'un souhait: est-ce que la Commission va porter une attention particulière au rôle des organismes intermédiaires dans l'élaboration ou dans l'évaluation de projets dans l'espoir, en tout cas dans notre cas, que peut-être un rôle ou une place formelle leur soit réservé éventuellement dans l'élaboration et l'évaluation de différents projets?

3075

LE PRÉSIDENT :

3080 Et ces intermédiaires-là sont?

M. PETER KILBURN :

3085 Tous les groupes que vous avez entendus ici.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pensez pas au pouvoir municipal.

3090 **M. PETER KILBURN :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

3095 Vous ne pensez pas au pouvoir municipal.

M. PETER KILBURN :

3100 Bien, on espérait que la municipalité, dans un cas qui nous préoccupe, on espère que la municipalité gardera certains pouvoirs en matière de son propre développement. Je pensais peut-être surtout en fonction des organismes. Mais je pense, je sais que ces organismes-là jouent déjà un rôle, mais je pense que la Commission est une occasion pour une réflexion supplémentaire là-dessus et peut-être des conclusions venant de vous.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

3110 Obligatoirement. Surtout si on veut parler de gestion intégrée, il est sûr qu'on devra se pencher sur le rôle des acteurs et sur les façons dont les acteurs travailleront. Mais actuellement, nous n'avons pas d'idée de faite là-dessus. Il sera très important si vous avez des suggestions à nous faire dans le cadre d'un mémoire, de nous faire des démonstrations là-dessus.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3115 Monsieur le président, exactement dans le sens que vous l'exprimez, le questionnement qui apparaît à la page 16 du document, qui démontre qu'au niveau du captage des eaux souterraines le tout repose sur du cas à cas, on l'a mentionné à plusieurs reprises, que la connaissance hydrogéologique est imparfaite, qu'il y a un manque au niveau des cartes

hydrogéologiques du territoire et donc que le tout au niveau du processus d'autorisation pour le captage à des fins commerciales repose sur le promoteur.

Et je vous signale, à la page 17, que cette problématique-là soulevée par l'intervenant est tout à fait pertinente au questionnement d'ailleurs qu'on se pose et aux commentaires que vous venez de livrer:

«Serait-il opportun que tous les captages d'eau souterraine, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer la conséquence sur la ressource? Dans la mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir, qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés? Et enfin, serait-il opportun d'associer au processus d'autorisation un mécanisme d'information, de consultation ou de conciliation afin d'éviter les tensions que peut générer l'annonce d'un important projet de captage?»

Et on fait une référence également aux usages au niveau des eaux souterraines dans les schémas d'aménagement.

M. PETER KILBURN :

Mr. Chairman, I've had my two questions. Could I have 30 seconds for another souhait, to make another... The subject may seem distant and theoretical but it seems to me that there is enough evidence now of climate change of some kind, that your studies would somehow take that into account either to come to the conclusion you don't think that climate change has anything to do with water or that you do think that there is something to do with the water, and I don't know how on earth you come to a conclusion on a subject which is still so young and so vast. But it seems to me if it's not addresses, it will raise in some people's minds questions about whether or not the full subject has been covered. And I'm just saying, this is more on a personal basis than for our Comity that I would hope that that subject would be dealt with in your final report. Thank you very much.

LE PRÉSIDENT :

Ça va de soi cette considération-là, monsieur Kilburn, dans la mesure où ça ajoute à l'incertitude. La difficulté comme on est actuellement, c'est de devoir prendre parfois des décisions dans un contexte où la connaissance n'est pas entière et où il y a des formes d'incertitude dont on mesure mal l'ampleur, et c'est une des choses dans laquelle c'est difficile de décider, dans l'incertitude.

M. PETER KILBURN :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Kilburn.

3165 Monsieur Dodick Gasser, s'il vous plaît.

M. DODICK GASSER :

3170 Bonsoir messieurs et madame les commissaires, et représentants des ministères! Moi, j'avais deux questions: une, disons la première, c'est plutôt sur la qualité des eaux et la deuxième, c'est plutôt en ce qui a trait à la valeur paysagère. La première question qui concerne l'écotoxicologie et la santé environnementale.

3175 Peut-être que j'aurais dû me présenter déjà avant. Je suis étudiant en maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Je me pose des questions à titre personnel, ce n'est pas à titre de l'Association de la maîtrise en environnement.

3180 Donc, pour revenir sur la première question qui a trait à l'écotoxicologie et à la santé environnementale, j'avais entendu parler dans le cadre d'un cours que les effluents d'industries papetières et des effluents de stations de traitement, stations d'épuration des eaux, on retrouvait dans ces effluents des molécules appartenant à la famille des oestrogènes. Donc, soit de l'oestradiol ou des analogues structuraux à ces hormones, qui ont été rejetés dans les milieux aquatiques et qui avaient pour conséquence au niveau du système aquatique le changement de sexe au niveau des poissons. Donc, il y a donc une interférence sur la reproduction.

3190 Donc, les premières observations sur les poissons, me semble-t-il en milieu naturel et ça resterait à confirmer, ont eu lieu en Angleterre. Au niveau de recherches fondamentales, ça a été observé aussi ce changement de sexe. Et parallèlement, il y a la problématique de la diminution de la fertilité humaine.

3195 Il y a un autre point aussi, il m'a semblé entendre parler au niveau des États-Unis qu'il y avait une étude qui était menée sur environ 1 000 produits chimiques par l'Agence de protection environnementale, eux les qualifient de «endocrine disruptors». J'ai entendu parler aussi qu'il y avait des fonds de recherche énormes qui étaient mis dans cette thématique.

3200 Donc, j'aurais voulu avoir plus d'information, aussi bien au niveau de la réponse ce soir que des études qui pourraient déposées, disons avoir plus de connaissance, j'aimerais avoir plus de connaissance sur les effets que ça a sur les écosystèmes et sur la santé humaine de telles molécules chimiques. Et dans ces molécules, je comprends disons tous les contaminants susceptibles d'avoir de tels effets, aussi bien les pesticides que des rejets qui viennent de l'industrie papetière par exemple.

3205 Ces rejets, disons, je me demande s'ils ont aussi une origine naturelle ou si c'est seulement une origine anthropique. Donc, je sais qu'il y a l'INRS, l'Institut national de recherche sur la santé qui a un volet au niveau, disons qui s'intéresse à la qualité des eaux puis qu'il y a un volet de recherche en endocrinologie. Donc, il y a l'EPA aussi et l'Association américaine sur le traitement de l'eau potable. Je pense que ce sont des pistes de recherche.

3210 Donc, c'est ça que j'aurais voulu avoir pour ma première question, disons avoir l'état de la situation, ce qu'il en est actuellement au niveau de la recherche, du suivi, des actions, s'il y a des possibilités de traitement de ces molécules chimiques et puis s'il y a des critères, des indicateurs, des protocoles expérimentaux pour suivre ces molécules. Donc, ça c'est ma première question.

3215

LE PRÉSIDENT :

Elle est assez vaste. Écoutez, premièrement, vous demandez dans deux champs disciplinaires qui sont assez différents, c'est-à-dire l'écotoxicologie qui est une chose et la toxicologie qui en est une autre. On peut aller essayer de trouver des réponses à ça. Vous l'avez d'abord posée en termes d'écotoxicologie, c'est-à-dire la transformation d'un certain nombre de polluants qui peuvent venir des papetières ou des effluents d'usines d'épuration, soit la transformation du milieu, et là vous vous êtes référé aux oestrogènes et donc au changement de sexe chez les poissons. On va d'abord vérifier ça. Est-ce que vous avez des études actuellement sur ces domaines-là à l'Environnement?

3225

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Primeau va donner la réponse.

3230

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Monsieur le président, en tant que tel, des études qui répondent exactement au créneau qui a été demandé, la réponse est non. Mais on a fait quand même des choses qui se rapprochent de ça.

3235

En 1991, on a fait les inventaires des poissons dans la rivière Saint-François en amont et en aval des principales sources de pollution, dont les papetières.

3240 On n'avait pas remarqué de poissons avec des changements de sexe en tant que tel lors de ces inventaires-là. Par contre, on a quand même remarqué la présence d'anomalies externes dans un nombre assez important comme, par exemple, des déformations, des érosions des nageoires, des lésions et des tumeurs. Par exemple, en aval de Sherbrooke, à Bromptonville, on avait 15 % des poissons capturés qui montraient 15 % et plus de telles lésions. En amont de Richmond, on avait même dépassé 20 % d'anomalies comme celles-là.

3245

3250 En plus, lors de l'été 98, on a installé des cellules à dialyse que je vous parlais tantôt, monsieur le président, pour suivre en amont et en aval des papetières dans le bassin versant les concentrations de paramètres problématiques, dont ce qu'on appelle les imposteurs endocriniens. Et je ne sais pas exactement dans quelle mesure les imposteurs endocriniens ont été adressés, mais on a essayé de suivre le plus possible de molécules chimiques avec des effets néfastes comme ceux-là et on devrait sortir un rapport durant l'année 1999 en amont et en aval des usines de pâtes et papiers.

3255 En plus, l'été dernier, PAPRICAN, l'Association canadienne des pâtes et papiers ont fait des études en amont, en aval des papetières dans le bassin versant de la rivière Saint-François pour voir les impacts sur la santé des poissons. Et ces résultats-là ne nous ont pas encore été transmis. On n'a aucune idée de la teneur des résultats.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez fait des relevés sur les oestrogènes?

3265 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Les oestrogènes en tant que tel, je ne crois pas. C'est plus ce qu'on appelle les substances à effets endocriniens. Pour ce qui est des oestrogènes de façon nette, je ne pense pas mais ça serait à vérifier.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Et les substances à effets endocriniens, vous avez étudié quoi?

3275 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Au niveau des substances à effets endocriniens, c'est très vaste ça, il y a même des métaux lourds, certains paramètres de la famille des phénols, et ça, ça devrait faire partie de ce qui a été suivi l'été dernier en 1998. Mais ça, je vais vérifier ça auprès d'un de mes collègues de travail qui était responsable de cette étude-là.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Y compris dioxines et furannes?

3285 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Les dioxines et furannes qui sont effectivement des molécules à effets endocriniens ont été inclus dans ce suivi.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Les papetières impliquées émettent des dioxines et des furannes dans leurs rejets?

3295 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Pour ce qui est des dioxines et furannes, on sait qu'en 1991, par exemple, on a mesuré les concentrations de dioxines et furannes dans les tissus de meunier noir entier, qui est une espèce de poisson, en amont et en aval de la papetière de Windsor, et on avait des différence significatives entre les deux endroits. Donc, en aval, il y avait plus de dioxines et furannes dans les tissus des poissons.

3300

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous pu comparer vos résultats avec les études faites par INRS santé auxquels réfère l'intervenant?

3305

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Ça, malheureusement ce n'est pas mon champ d'expertise. La seule chose que je vous rapporte, ce sont les études qui ont été faites par mes collègues de travail.

3310

LE PRÉSIDENT :

Pour l'écotoxocologie donc, on a deux études en cours: une au ministère de l'Environnement qui paraîtra en 99; une par les papetières sur la Saint-François qui devrait aussi paraître en 99, pour ce qui est de la région.

3315

Pour ce qui est des données plus globales, dans les autres spécialistes du central ici, est-ce qu'il y a des choses qui sont présentes?

3320

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je ne pense pas, je pense que monsieur Primeau, de toute façon, est du central lui-même.

3325

LE PRÉSIDENT :

Il est du central, je pensais qu'il était du régional. Parce que tantôt, il avait aidé le monsieur à la région, c'est pour ça que je pensais que...

M. DODICK GASSER :

L'INRS, disons pour moi, je pense que c'est une piste de recherche pour avoir de l'information, mais je ne sais pas actuellement s'ils ont publié des études à ce niveau-là. Je sais qu'ils ont un secteur de recherche, d'après ce que j'ai compris, au niveau des effets de certains contaminants contenus dans l'eau au niveau endocrinologie, mais je ne sais pas lesquels et si c'est dans leur thématique de recherche.

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier. Là, on a une première réponse au niveau de l'écotoxicologie. Il y a évidemment des tas déjà de documents qui ont été donnés en référence et qui ont été déposés, qu'on peut retrouver dans les listes des documents déposés dans le cadre de la présente audience, mais je vais aller vérifier au niveau de la toxicologie maintenant auprès du ministère de la Santé.

Est-ce que, au niveau d'études toxicologiques, vous êtes au courant des recherches qui ont été faites dans ce domaine-là particulièrement en ce qui concerne les effluents des papetières et des usines d'épuration?

M. RENO PROULX :

Non, je dois avouer humblement que je n'ai pas connaissance de ça. Par contre, je vais m'informer auprès de nos experts du Centre de toxicologie du Québec. On a des experts provinciaux aussi qui pourraient nous informer si de telles études existent. Sur un plan théorique, évidemment qu'une concentration suffisante d'oestrogènes, d'oestradiols, de dérivés d'oestrogènes pourrait effectivement diminuer la fertilité, mais ça serait la première nouvelle que j'en aurais au niveau de l'eau potable au niveau des papetières. Alors, je vais m'informer puis demain je vous reviendrai avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la question des trihalométhanes est liée à ça aussi, à la perte de --

M. RENO PROULX :

Le trihalométhane, c'est plutôt associé, c'est plutôt un cancérigène.

LE PRÉSIDENT :

3370

Cancer de la vessie.

M. RENO PROULX :

3375

Par contre, au niveau des dioxines furannes, ils ont été également incriminés dans la diminution de fertilité humaine.

LE PRÉSIDENT :

3380

De la fertilité humaine aussi.

Ça va? C'est pas beaucoup, mais c'est un peu. Mais revoyez les listes de documents déposés. Vous pouvez voir nos analystes après pour voir un peu déjà toute la documentation afférente à cette question-là.

3385

M. DODICK GASSER :

Merci. Sinon ma deuxième question a trait à la valeur paysagère de l'eau. Donc, je suis tombé il y a quelques mois sur une page Web d'Environnement Canada qui présentait disons un ensemble de tableaux de peintres canadiens qui avaient été inspirés par la thématique de l'eau. Donc, j'ai trouvé ça intéressant et il y avait moyen de télécharger les tableaux.

3390

Après ça, je me suis dit, j'avais suivi une conférence disons en France, je suis de nationalité française et j'avais suivi une conférence sur l'origine des parcs naturels en France. Et d'après ce que j'avais compris, c'est que les parcs naturels, des parcs naturels français avaient pour origine, avaient été créés sous la pression de groupes artistiques particulièrement dans les années 1930 et ils revendiquaient avant tout non pas les valeurs écologiques, mais la valeur paysagère, la préserver.

3395

D'autre part, disons je pense qu'en foresterie aussi la valeur paysagère est quelque chose d'importante comme, je pense, on peut le voir avec le film de Richard Desjardins qui suscite des remous au niveau des coupes à blanc. Je pense aussi que vis-à-vis l'opinion publique, la valeur paysagère, disons c'est une valeur à considérer et c'est peut-être aussi une valeur d'avenir vis-à-vis des attentes de la population urbaine.

3400

Donc, j'aurais voulu avoir de l'information à ce niveau-là, au niveau de la valeur paysagère, savoir si c'était un élément qui était... disons, d'après ce que j'ai lu ou survolé dans le document de consultation, c'est pas ressorti, mais j'aurais voulu savoir si c'était un élément qui aurait pu être considéré ou avoir de l'information pour peut-être présenter un mémoire à ce niveau-là pour le faire valoir, quoi.

3410

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce qu'il y a un représentant du ministère de la Culture ici aujourd'hui?

3415 **Mme DANIELLE POTVIN :**

Oui, effectivement. Mon nom est Danielle Potvin du ministère de la Culture et des Communications à la Direction de l'Estrie.

3420 Pour répondre à la question de monsieur Gasser, je peux lui dire que, oui, c'est une préoccupation du Ministère que de s'intéresser aux valeurs paysagères des rivières. On n'a pas fait d'inventaire en Estrie concernant les paysages de la région. Par contre, il existe une étude pilote qui est menée actuellement par nos collègues de Laval-Laurentides-Lanaudière et ça pourrait être utile à ce moment-là de communiquer avec mon collègue Henri Hamel qui est
3425 urbaniste et qui est en train de développer cette étude dans cette région.

LE PRÉSIDENT :

3430 Est-ce que ces concepts de paysage ont été intégrés dans la réflexion autour des rivières patrimoniales?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3435 Je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui pourrait donner l'information. Je vais prendre note.

LE PRÉSIDENT :

3440 C'est ça la beauté d'une audience, c'est de passer parfois d'un sujet à l'autre assez rapidement. Oui, madame?

Mme CHANTALE PÉRIÉ :

3445 Je voulais simplement signaler qu'au niveau du ministère du Tourisme, il y a actuellement un projet en cours d'élaboration, une charte du paysage québécois.

LE PRÉSIDENT :

3450 Une charte?

Mme CHANTALE PÉRIÉ :

Sur le paysage québécois.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le paysage québécois.

Mme DANIELLE PÉRIÉ :

3460

C'est une résolution qui découle du forum permanent de l'Industrie et du Tourisme où on a élaboré donc avec l'UQÀM la nécessité de cette charte du paysage québécois. Il y a certaines personnes au ministère du Tourisme qui sont chargées spécifiquement de ça.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ministère du Transport, autrefois vous aviez des choses assez -- dans certains dossiers, vous êtes intervenus d'une manière assez importante sur ce que vous appeliez les unités de paysage et il y avait là une élaboration importante de dimension paysagère.

3470

M. JEAN GAGNÉ :

Oui, sur le paysage, c'est un élément qu'on prend en compte depuis de nombreuses années, sauf que ce n'est pas dirigé particulièrement du côté de l'eau. Par contre, probablement qu'on aura l'occasion d'en reparler demain, enfin je l'espère, nous, on a changé notre approche au niveau de l'entretien des fossés routiers. Justement, une des raisons, c'est une meilleure harmonisation ou une meilleure intégration de la route à son paysage environnant. Ça, c'est un changement majeur qui origine d'un projet typiquement estrien.

3480

Du côté de l'eau proprement dit, pour répondre à la question spécifique de monsieur, on n'a pas développé cette approche paysagère particulière.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3485

En tout début de notre présence en Estrie, j'avais demandé à monsieur Boisvenu quelle était la contribution des parcs réserves et ZEC dans la gestion de l'eau régionale et je me souviens que la réponse était concernant les questions d'eau potable et de traitement dans ces unités territoriales là. Je ne suis pas revenu parce qu'on ne peut pas revenir sur tout tout le temps.

3490

3495

Mais ma question était dirigée vers cet aspect symbolique culturel et paysager, autrement dit la contribution de parcs naturels, d'espaces protégés à la contemplation, à l'observation, à l'interprétation de la nature, donc à des valeurs plus cognitives, voire même spirituelles d'après certains auteurs, reliées à l'eau.

3500

Et je suis content que monsieur Gasser, vous apportiez cet élément-là et il y a certainement une place très importante à recevoir un mémoire ou plusieurs mémoires sur cette question-là. Et je signale qu'il y a un bon bouquin qui a été publié récemment et qui s'appelle justement «Charte du paysage» et qui est développé à partir d'un parc régional français. Et l'ensemble du bassin qui constitue ce parc est décrit par strates, et toute la notion de charte du paysage est développée à partir de ce modèle-là.

3505

Mme DANIELLE POTVIN :

3510

Si vous me permettez, je peux peut-être rajouter qu'il y a aussi eu les «États généraux du paysage» en 1994, je pense, et il y a eu des documents qui ont été distribués suite à cet événement-là, et c'est certainement une documentation qui est disponible. Et cet événement-là avait réuni des professionnels de plusieurs disciplines qui avaient présenté des mémoires concernant cette problématique-là du paysage, et ça pourrait être une documentation intéressante à consulter également.

3515

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Effectivement, monsieur le président, ce colloque-là qui s'était déroulé à Québec était, entre autres, présidé par un urbanisme du ministère des Affaires municipales, monsieur David Daigle, et il y a eu une documentation assez importante et intéressante sur ça. Alors, je pense qu'il y a moyen de retrouver le rapport.

3520

LE PRÉSIDENT :

3525

Le problème qui est soulevé maintenant, c'est dans quelle mesure on intègre ces concepts-là dans le domaine de l'eau et est-ce que nous sommes capables d'avoir une approche qui intègre ces dimensions du paysage? Est-ce qu'il y a des cours d'eau? Est-ce qu'il y a des regards paysagers sur un certain nombre de nos cours d'eau? C'est ça qui est la question de monsieur sur laquelle, pour l'instant, on n'a que des bribes d'intervention.

3530

Et il y a un monsieur ici qui a levé la main. Oui?

M. ROBERT TREMBLAY :

Oui, c'était pour vous informer qu'il y avait un projet à la chaire du paysage de l'Université de Montréal, qui est actuellement en cours, un projet de recherche avec une étudiante de niveau maîtrise ou plutôt doctorat qui cherche à faire un suivi du paysage, un

3535 monitoring du paysage. Le ministère des Ressources naturelles participe à cette recherche-là, il
y a quatre ou cinq autres organismes dont Hydro-Québec qui, justement, veut voir, pouvoir
visualiser l'impact de certains ouvrages sur le paysage. Et comme ces ouvrages touchent de
très près à l'eau, donc ça va entrer en ligne de compte. On devrait recevoir d'ici un mois ou
deux les premières propositions de projet, mais on a déjà un projet pilote qui est en
3540 parachèvement présentement.

M. PAUL MEUNIER :

Si vous permettez, monsieur le président. C'est dans le cadre aussi d'un autre dossier,
3545 il y a de l'information que je pourrais transmettre. On élabore actuellement avec le ministère de
l'Environnement et d'autres ministères un projet de stratégie sur les aires protégées par le
Québec.

Alors, on s'est comparé ce qu'on faisait, ce qui se faisait ailleurs, puis dans les
3550 catégories de ce qui se fait ailleurs, il y a des aires protégées pour les paysages terrestres,
maritimes, etc. On s'est aperçu qu'au Québec, on avait un certain manque de ce côté-là. Donc,
c'est un élément de réflexion qui se développe et puis probablement qu'on verra apparaître
quelque chose dans les prochains mois.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. DODICK GASSER :

3560 Si c'était possible, j'avais juste disons une petite remarque par rapport à ce qui a été
discuté cet après-midi sur la problématique des rejets d'hydrocarbures sur les lacs.

Le fait que, disons il n'a pas été parlé de la puissance des moteurs qui peuvent entraîner
3565 une remise en suspension des sédiments et puis une eutrophisation à court ou moyen terme des
systèmes aquatiques.

Donc, j'aurais voulu savoir, si c'était possible, s'il y avait peut-être des projets de loi ou
des mesures qui étaient prises dans ce sens-là peut-être pour limiter la puissance des moteurs
3570 ou la conception des hélices ou je ne sais pas quoi pour limiter la remise en suspension des
sédiments, ou limiter le temps, la durée des bateaux sur le plan d'eau.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3575 C'est une vérification qu'on fera.

LE PRÉSIDENT :

3580

Vous n'avez pas d'étude encore en cours là-dessus, vous n'avez pas d'étude réalisée sur les impacts des plus gros cylindrés.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3585

Non.

M. DODICK GASSER :

Donc, voilà mes questions.

3590

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Je vous remercie et bonne chance dans vos recherches.
Monsieur Laurier Busque, s'il vous plaît.

3595

M. LAURIER BUSQUE :

Bonsoir! Je vais essayer d'aller rapidement à mes deux questions directement.

3600

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

M. LAURIER BUSQUE :

3605

La première, c'est au sujet des indices qu'on utilise pour déterminer et porter un jugement sur la qualité de l'eau. On a référé à la page 6 du Portrait régional. La conclusion, je pense qu'on l'a répété ce soir, que la qualité générale des cours d'eau de l'Estrie est bonne ou satisfaisante hormis évidemment le tronçon en aval de Bromptonville.

3610

La publication du Ministère sur l'état de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Saint-François mentionne pour une municipalité qui est East-Angus des résultats pour les trois indices comme étant faibles. Les indices utilisés sont l'indice d'intégrité biologique, l'indice biologique global et les substances toxiques.

3615

J'aimerais savoir, est-ce que c'est le fait d'utiliser des paramètres différents, que les conclusions sont différentes, ou bien donc si c'est une question de la situation s'est tellement améliorée, que ces changements-là se sont produits.

3620 Donc, particulièrement pour les données qui se situent en aval d'East-Angus, est-ce que ces conclusions ou le jugement qu'on porte sur la qualité de l'eau ont changé?

LE PRÉSIDENT :

3625 Essayons de nous comprendre. Les indices globaux sur la qualité de l'eau, ce sont les neuf paramètres qui sont indiqués normalement, est-ce que c'est ça?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3630 Monsieur Primeau pourrait donner les informations.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3635 En tant que tel, au niveau des indices de qualité, c'est ce qu'on appelle les descripteurs classiques de la qualité de l'eau, c'est-à-dire azote, phosphore, oxygène dissout, coliformes fécaux, turbidité et etc. Je ne veux pas tous les nommer.

LE PRÉSIDENT :

3640 C'est ça, neuf.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3645 Et ce jugement-là a été basé sur nos résultats qu'on avait à nos stations principales dans le bassin versant de la rivière Saint-François.

 Pour ce qui est des autres indices que vous parlez, c'est les études qu'on a faites en 1991 sur le milieu, entre autres à East-Angus, et ça ces résultats-là ne concernent pas la qualité de l'eau pour les paramètres conventionnels.

3650 Pour ce qui est de l'indice associé à ce qu'on appelle l'indice d'intégrité --

LE PRÉSIDENT :

3655 Expliquez-moi ces trois indices-là et pourquoi vous prenez de nouveaux indices.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3660 On a trois indices. On a un indice sur la santé des communautés de poisson; un indice sur la santé des communautés benthiques, c'est-à-dire les invertébrés vivants dans le fond des rivières et finalement, ce n'est pas nécessairement un indice, c'est plutôt des résultats qu'on a

sur les autres substances toxiques qu'on retrouve dans l'eau. Donc, on a trois indices et des résultats sur les substances toxiques qui ont été mesurées à l'aide de ce que je vous parlais tantôt, les fameuses cellules à dialyse et les mousses aquatiques.

3665 Et ça, ça mesure d'autres aspects du milieu aquatique qui ne sont pas révélés par les paramètres conventionnels de qualité de l'eau. Et c'est pour ça, pour le bassin versant de la rivière Saint-François, c'est le premier bassin versant où est-ce qu'on essayait notre batterie de tests pour voir ce qui se passait, parce qu'on s'est aperçu que la physico-chimie classique de l'eau ne nous disait pas tout. Et East-Angus est un bel exemple de qu'est-ce qui se passe.

3670 Ensuite, pour ce qui est de ces fameux indices-là dont je parle, on est retourné en 1998 en amont et en aval de East-Angus pour voir s'il y avait des changements suite à la mise en fonction du système de traitement à East-Angus de la municipalité et de la papetière à cet endroit-là.

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Et à quelle conclusion vous êtes arrivés?

3680 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Mais ça, comme je vous dis, les conclusions ne peuvent pas sortir, les études sont encore en train de se faire, les conclusions ne sont pas encore disponibles malheureusement.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça vous éclaire?

3690 **M. LAURIER BUSQUE :**

Autrement dit, quand on change de paramètre, le jugement change.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3695 En tant que tel, on ne peut pas dire que le jugement change. C'est des informations qui sont complémentaires. Comme je vous disais tantôt, on n'avait pas un portrait complet à notre sens avec uniquement la physico-chimie de l'eau. Il nous apparaissait qu'il manquait des choses. Et suite aux résultats qu'on a obtenus dans la rivière Saint-François, effectivement, on a besoin d'analyses un peu plus poussées pour avoir un portrait complet des impacts des activités humaines sur le milieu aquatique de la rivière.

3700

LE PRÉSIDENT :

3705 À ce moment-là, la question qu'on doit poser est double: sur les paramètres dit traditionnels, ce que vous appelez physico-chimique, les neuf premiers que vous avez évoqués, est-ce qu'il y a eu amélioration?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3710 Dans ce cas-là, je dois répondre oui.

LE PRÉSIDENT :

3715 Oui. Et vous avez changé, vous avez établi de nouveaux paramètres parce que vous estimez que ces nouveaux paramètres vous donnent de nouvelles informations. Sont-ils globalement meilleurs ou plus fiables ou donnent-ils un meilleur portrait de la réalité que les neuf premiers qu'on a évoqués?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3720 Ils sont complémentaires. Ils nous amènent d'autres types d'information. Parce que, en tant que tel, par exemple au niveau du Programme d'assainissement des eaux, on est essentiellement intervenu sur les paramètres qu'on qualifierait de conventionnels.

3725 Il y a eu aussi des interventions au niveau industriel. Mais pour évaluer tous ces bénéfices-là, on a été obligé d'utiliser d'autres façons de faire comme, par exemple, les études de communauté de poissons et de benthos qui nous permettent de voir -- c'est une sorte d'intégration qui nous permet de voir l'aboutissement de tous ces efforts-là. Et on s'aperçoit à certains endroits qu'il y a eu des gains, à certains endroits qu'il y a eu des pertes, et on a besoin
3730 de cet ensemble d'informations-là pour donner un diagnostic juste.

LE PRÉSIDENT :

3735 Est-ce que vous estimez à ce moment-là que vous élargissez votre coffre d'outils?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3740 Effectivement, ça, ça découle d'une demande qui nous avait été faite du ministère de l'Environnement dans le temps de monsieur Deschênes, le sous-ministre, qui nous demandait de fournir des indicateurs sur la santé des écosystèmes aquatiques. Et à partir de ça, on a fait des revues de littérature et on a mis sur pied des protocoles de terrain afin de nous permettre d'avoir ces informations-là et de fournir des meilleures indications sur la santé des écosystèmes aquatiques au Québec.

3745

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous l'intention d'appliquer ces critères-là à d'autres études ou à d'autres segments de rivières?

3750

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Par exemple, dans le cas de la rivière Yamaska pour les audiences de la semaine prochaine en Montérégie et dans le cas de la rivière Richelieu, de telles études ont été faites également. Et aussi dans le cas de la rivière Châteauguay, si je me rappelle bien.

3755

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3760

Est-ce qu'il y a des comparables dans d'autres pays qui nous permettent d'avoir une approche standardisée pour rendre compte de la qualité de l'eau? Je vois, par exemple, que le gouvernement canadien a émis un document qui s'appelle «Recommandations pour la qualité des eaux au Canada» où on parle d'une information scientifique et technique contenant les principaux paramètres sur l'eau. On parle d'une série de paramètres chimiques, physiques, radiologiques et biologiques nécessaires pour évaluer la qualité de l'eau. Donc, est-ce qu'on se réfère à des métriques reconnues dans d'autres pays ou à l'intérieur du Canada?

3765

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Les études dont je vous ai parlé tantôt sont basées sur des revues de littérature extrêmement rigoureuses et qui --

3770

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3775

Oui, ça, je n'en doute pas, mais est-ce qu'il y a un tableau de bord unique reconnu, simple et facilement compréhensible d'agrégation des principaux paramètres pour qu'on puisse comparer les mêmes affaires?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3780

C'est une excellente question. Malheureusement, de ce côté-là, il est difficile de retrouver des protocoles comparables d'un endroit à l'autre. Parce que dans le cas, par exemple, des indices développés au Québec, ça a été adapté au contexte québécois. Il a fallu qu'on fasse des -- on a pris ce qui se passait, par exemple, en Ohio aux États-Unis, qu'est-ce qui se passait en Europe, pour essayer d'avoir une approche la plus vraisemblable possible pour le Québec.

3785

La raison de ça, c'est que les bestioles qui vivent dans nos cours d'eau, c'est-à-dire les poissons, les invertébrés et puis tout ça, sont propres au Québec, propres au contexte. Donc, à partir de là, il fallait faire une adaptation et ça rend très difficile la comparaison entre ce qui se passe au Québec et ailleurs au Canada ou dans le monde.

3790

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

J'ai pourtant vu des tableaux qui comparaient tous les pays de l'OCDE, alors qu'il y a des pays nordiques dans l'OCDE comme la Norvège, la Finlande, il y a des pays comme la Grèce, l'Italie qui sont plus chauds, et il y a des très beaux tableaux, je peux vous les montrer, de comparaison de la qualité de l'eau.

3795

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Au niveau de la qualité de l'eau, ça va bien, parce que c'est des paramètres physico-chimiques là, c'est de l'azote, du phosphore, il n'y a pas de problème. Mais dès qu'on tombe dans le biologique, il faut faire des adaptations propres au contexte québécois.

3800

M. LAURIER BUSQUE :

Je veux juste ajouter. Si on prend juste un indice comme le pourcentage d'anomalies chez les poissons, vous en aviez cité certains chiffres tantôt, ce n'est pas un indice important ça à considérer pour porter un jugement sur la qualité?

3805

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Justement, dans le cadre de notre indice sur les poissons, c'est un indice qu'on appelle à métriques multiples et les présences des anomalies sur les poissons font partie du jugement global parce qu'on tient compte aussi du nombre d'espèces, du niveau trophique des poissons, c'est-à-dire si ce sont des benthivores, des herbivores ou des carnivores. Et ça, ça nous permet, on tient compte de plusieurs métriques, d'obtenir un score global qui intègre plusieurs aspects des communautés de poissons dont, évidemment, les lésions et les choses comme ça qu'on appelle le DELT.

3810

3815

M. LAURIER BUSQUE :

Je peux passer à la deuxième question?

3820

LE PRÉSIDENT :

3825

Oui. Donc, la discussion fait quand même apparaître la pluralité de méthodes. Vous pouvez différer d'opinion mais, en tout cas au niveau de l'information qui a sorti, on voit là dans leur esprit des démarches complémentaires.

3830

M. LAURIER BUSQUE :

Et là il y a une question, encore une fois, d'un morceau de casse-tête. En deux ans, deux portraits qui nous sortent et dont le jugement nous semble vraiment différer. Ma deuxième question, si vous permettez?

3835

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3840

M. LAURIER BUSQUE :

Et ça c'est vraiment dans tout à fait un autre contexte et ça me remet évidemment dans les efforts qu'on fait pour développer, en tout cas, assurer un développement pour les milieux humides, en particulier pour le marais Kingsbury et la rivière au Saumon.

3845

On fait des efforts, en tout cas personnellement, moi, depuis trois ans dans un domaine, les anglophones parlent du «monitoring», en français, je pense, réseau d'observation active pourrait être utilisé. Et ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce que...

3850

Probablement qu'il n'y a personne du ministère de l'Éducation, mais probablement aussi des gens de l'Environnement, mais quand j'ai formulé la question, je pensais qu'il y avait des gens du ministère de l'Éducation de présents, à savoir est-ce qu'on va développer et encourager les réseaux d'observation active soit à partir du domaine scolaire? Mais on a remarqué ce soir qu'au niveau, en dehors du domaine scolaire, les adultes, quand on voit les efforts des bénévoles pour les lacs et les données qu'on vous a communiqués ce soir, d'après moi, ça fait partie d'un «monitoring» ou d'observation active fait par des citoyens.

3855

Ce que j'aimerais savoir, est-ce qu'on va encourager et développer ce type d'activité au niveau de groupes de citoyens? Et moi, particulièrement s'il y avait eu des gens ici du ministère de l'Éducation au niveau des écoles.

3860

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Boisvenu va donner un élément de réponse.

3865

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur le président, je dirais dans les années passées, je dirais que chaque ministère avait comme son propre programme d'intervention en domaine éducation, ça créait une grande pression dans les réseaux scolaires, entre autres, chaque ministère arrivait avec sa valise. Et en 94-95, il y a eu une entente entre plusieurs ministères. Je pense, entre autres, au ministère de l'Environnement du temps, Loisirs, Chasse et Pêche, Forêts, donc les ministères à caractère ressources pour créer un nouveau programme gouvernemental qui est le programme ERE, c'est Éducation relative à l'environnement, qui fait en sorte maintenant que le ministère de l'Éducation intègre dans l'ensemble de ses programmes éducatifs des préoccupations de nature environnementale, forestière, faunique, etc.

Donc, il y a maintenant une intégration sur le plan pédagogique. Les ministères sectoriaux fournissent à l'Éducation le contenu en termes de message et le ministère de l'Éducation emballe ça dans un message pédagogique qui s'adresse aux jeunes. Normalement entre la 5e et 6e année, c'est des clientèles cibles.

Quand il y a des activités plus régionales, le ministère de l'Environnement a une Direction d'éducation. Je dirais jusqu'à peut-être il y a deux ans, c'était surtout le volet faunique qui était très développé au niveau des programmes et maintenant on est en train de développer effectivement des programmes sur le plan maintenant environnemental.

On a connu, vous vous souvenez dans les années 80, des programmes surtout sur l'eau. Vous vous souvenez avec, je ne me souviens pas comment on l'appelait, la mascotte du temps. Mais c'était un programme très actif au niveau des écoles et on a tendance maintenant à revenir à cette approche-là préventive, parce que l'éducation c'est une approche préventive, et on tend à développer ça.

Au niveau régional, le Ministère avec le personnel, avec les agents de conservation de la faune, on est impliqué dans quelques projets. Je vous en nomme un, entre autres, le Camp école où on invite durant une période estivale de quatre jours une vingtaine de jeunes défavorisés et on donne une éducation à ces jeunes-là sur le plan environnemental, sur le plan faunique. C'est vingt jeunes qui passent quatre jours en forêt, et ce sont les employés du Ministère, sur une base bénévole, qui donnent de l'information sur le plan environnemental et faunique. Et on supporte les associations, les organismes du milieu à se doter de ce type de programme-là. On a une personne ressource à la Direction régionale qui supporte les organismes pour se doter d'outils semblables.

LE PRÉSIDENT :

3905

Mais l'intervention de monsieur ne porte pas sur des efforts généraux en éducation, il déplore l'absence du ministère de l'Éducation, mais ce qu'il veut savoir, c'est le développement et l'encouragement d'observation active.

3910

Prenons un exemple qui n'est pas du ministère de l'Environnement québécois, pensons à la Biosphère à Montréal qui essaie de développer des programmes d'observation du fleuve, d'observation active. Donc, c'est autre chose que les efforts faits en éducation relative à l'environnement. Et ce qu'il veut savoir, s'il y a des intentions de programmes dans ce sens-là. Que ce soit à l'Environnement ou aux Richesses naturelles a peu d'importance, c'est de savoir si cette idée-là est en train de progresser.

3915

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

3920

Au Ministère, c'est surtout à l'intérieur des parcs. On en a trois dans la région: Frontenac, Orford, Mont Mégantic où on développe beaucoup cette activité-là d'observation et je dirais de...

M. LAURIER BUSQUE :

3925

Je peux préciser, on parle de ça, monsieur le président, pour bien préciser, c'est au niveau d'un réseau d'observation active. Un autre exemple en passant, ceux qui ont accès à Internet, pour l'observation de grenouilles où systématiquement à travers, ça se déroule actuellement en Ontario, où systématiquement on fait appel au public, aux jeunes dans les écoles pour faire de l'observation et communiquer ces résultats-là. Et quand je parle d'encourager et développer, et même sur le plan scientifique, un intérêt à ce que ces observations-là se fassent, soient communiquées, cumulées pour être capable d'avoir des données sur la situation en passant pour les amphibiens.

3930

3935

L'autre projet au sujet de la Biosphère, c'est sur les anomalies des poissons. Je participe depuis trois ans. Sur la rivière des Outaouais, on recueille des données et ce sont des jeunes des écoles qui recueillent ces données-là et ils communiquent les données à Environnement Canada. Et qu'on souhaite, évidemment par une validation sur les méthodologies employées, que des scientifiques pourraient à la limite -- en tout cas c'est probablement au niveau indicatif, peut-être pas pour tirer des conclusions, mais pour des problèmes d'anomalies chez les poissons.

3940

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3945

Il y a eu quelques expériences qui ont été portées à la connaissance de la Commission sur la gestion des matières résiduelles, entre autres par Environnement jeunesse, où un club d'Environnement jeunesse avait développé un projet de démonstration de recyclage et de mise

en valeur de matières résiduelles, et ce projet-là, les données ont été utilisées pour constituer une plate-forme de compostage. Autrement dit, le projet dans le cégep en particulier consistait à expérimenter les nouvelles façons de procéder au compostage.

3950

Il y a aussi les comités de suivi et de vigilance qui sont ordonnés maintenant dans certains décrets d'autorisation des sites d'enfouissement sanitaire ou dans les ententes consécutives à des médiations, et ces comités-là ont accès à l'information, ont accès aux lieux en tout temps, et les exploitants ou propriétaires doivent leur fournir un support minimum en secrétariat et en matériel d'organisation pour s'organiser.

3955

C'est sûr que c'est difficile d'imaginer un support systématique ou un soutien systématique des autorités publiques, parce que souvent ces comités-là sont un peu en dehors du système et c'est ce qui fait leur force également. On pense aux cellules de vigie stratégique ou aux cellules de vigie écologique ou au réseau de veille technologique qui se sont formées avec le temps et qui sont devenues des références importantes au moment de la constitution de politiques ou de programmes publics.

3960

LE PRÉSIDENT :

3965

Ça va?

M. LAURIER BUSQUE :

3970

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3975

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Monsieur le président, peut-être juste une information pour le citoyen. Dans le programme Faune environnement, il y a un volet spécifique qui s'adresse à mettre en place des programmes d'éducation d'observation. Moi, je l'inviterais, si c'est de leur intention, de présenter une demande de financement et il y a un volet spécifique pour l'éducation.

3980

M. LAURIER BUSQUE :

3985

Ça n'a pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Comme quoi des fois c'est bon de se parler.

3990 Alors, il est déjà 11 heures, je vais demander à monsieur Burcombe, je pense bien que ce sera la dernière intervention ce soir.

M. JOHN BURCOMBE :

3995 Monsieur le président, John Burcombe du Mouvement au Courant. J'ai l'impression que ça arrive assez souvent que je suis le dernier intervenant très tard dans la soirée.

LE PRÉSIDENT :

4000 C'est parce que vous êtes tenace aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4005 C'est toujours notre dessert. Vous êtes notre dessert, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

4010 Je vais peut-être simplement donner les grandes lignes de mes questions afin qu'il y aura peut-être une préparation pour demain.

4015 Il y a une question de la MRC de Coaticook, il y a trois - quatre ans maintenant, a passé des règlements concernant le contrôle des productions animales sur son territoire. Et ces règlements étaient basés sur les charges en phosphore. Et j'aimerais connaître un peu la base de cette réglementation parce qu'il y avait une certaine concertation, je crois, entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et Alimentation à l'époque sur cette implantation, et j'aimerais connaître s'il y avait des études, un rapport de fait comme base de cette réglementation.

4020 Et ce qui m'a surpris, c'est que l'année passée, cette réglementation qui a été pour moi avant-gardiste basée sur les charges en phosphore, cette réglementation a été laissée tombée par la MRC et j'aimerais connaître pourquoi ça a été laissé tombé.

4025 Et pour moi, ça a une certaine relation avec l'établissement de ce qu'on appelle des comités consultatifs agriculture et, à cet effet, je ne sais pas qui a le contrôle de ces comités, est-ce que c'est le MAPAQ ou les Affaires municipales. J'aimerais connaître les règles de la constitution, composition, procédure, quorum, etc. de ces comités consultatifs agricoles. Alors, ça ce sont les lignes de question que j'aimerais poursuivre demain.

4030 Il y aura aussi question de l'érosion des rives de la rivière Coaticook. Il existe un rapport fait sur la demande de la MRC Coaticook, qui s'appelle «Analyse sommaire des problèmes d'érosion sur les rives de la rivière Coaticook» et je me demande s'il serait possible d'obtenir copie de ce rapport. Et j'aurais des questions sur les actions qui ont été prises l'année passée, en particulier pour tenter de stabiliser les rives de la rivière Coaticook.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

On va d'abord aller voir au ministère de l'Agriculture, s'il vous plaît. Pouvez-vous nous parler des comités ou des conseils consultatifs agricoles, leur formation, leurs règles de procédure, qu'on puisse voir un peu.

4040 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Ces comités-là ont été mis en place suite à l'adoption de la loi qu'on appelait la Loi 23, la loi qui modifiait différentes lois dont la Loi de protection du territoire agricole, la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme. Les comités consultatifs agricoles...

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est la loi qu'on appelle la Loi du droit de produire?

4050 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Oui.

4055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4060 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

C'est ça. Donc, les comités consultatifs agricoles sont mis en place. C'est chaque MRC qui est responsable. Chaque MRC qui dispose d'une zone agricole doit, par la loi, mettre en place un comité consultatif agricole composé d'un nombre égal de représentants du secteur agricole et des représentants municipaux ou groupes d'intervenants.

4065 Donc, par exemple, une MRC peut décider qu'un comité va être composé de dix membres, dont cinq membres doivent provenir des représentants de l'Union des producteurs agricoles et l'autre cinq membres est déterminé par la MRC. Principalement, en pratique, ce sont des élus municipaux, mais on peut retrouver également des citoyens de différentes associations.

4070

Ces comités-là finalement examinent tout dossier de nature agricole qui touche la protection et les activités agricoles. On peut en dire beaucoup encore là, mais...

4075

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, le but principal, c'est de favoriser le développement de l'agriculture?

4080

M. PATRICK CHALIFOUR :

C'est favoriser, oui, favoriser le développement de l'agriculture. C'est, en fin de compte, une façon pour le gouvernement de s'assurer qu'il y ait dialogue entre le monde municipal et le monde agricole.

4085

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Est-ce qu'il y a des acteurs environnementaux sur ces comités?

4090

M. PATRICK CHALIFOUR :

Il peut y avoir des acteurs environnementaux. C'est la MRC qui finalement choisi les représentants. Si on prend l'exemple au niveau des producteurs agricoles, si la MRC décide, comme prenons mon exemple de tantôt, qu'il y aura dix membres, dont cinq membres devront être choisis parmi les producteurs agricoles, l'Union des producteurs agricoles de la région va fournir, par exemple, deux fois plus de noms que le nombre déterminé, donc une dizaine de noms par exemple, et la MRC va choisir les cinq représentants agricoles parmi ces dix-là. Et pour les cinq autres représentants, elle va déterminer quels seront les représentants. Et selon les «pressions du milieu», elle peut déterminer qu'il est opportun d'avoir un représentant d'un groupe environnemental.

4100

LE PRÉSIDENT :

Le soupçon de monsieur Burcombe est à l'effet que la MRC de la Coaticook avait adopté une réglementation assez sévère et que ce serait l'action du CCA qui aurait fait retirer cette réglementation. Est-ce que c'est ça qui est votre interprétation, monsieur Burcombe?

4105

M. JOHN BURCOMBE :

4110

En effet, monsieur le président, même si on indique de dix membres d'un comité, cinq soient des producteurs agricoles, il n'y a rien pour empêcher qu'il y aura au moins trois autres qui pourraient aussi être agriculteurs. Même si ça tombe à la MRC de choisir les représentants du côté municipal, l'exigence c'est que seulement deux de ces cinq autres membres ne sont pas

producteurs agricoles. On peut arriver avec huit producteurs agricoles et deux citoyens sur ces comités-là. Alors, je crois que les décisions seront certainement assez biaisées dans des cas comme ça. Alors, je me demande c'est quoi le pouvoir de ces comités.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que dans l'historique que vous avez rappelé de la MRC de Coaticook, est-ce que la réglementation qu'était sévère a été retirée?

M. JOHN BURCOMBE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Elle a été retirée.

M. JOHN BURCOMBE :

Subitement, suite à une réunion spéciale de la MRC qui a été appelée sans avis, etc., etc.

M. PATRICK CHALIFOUR :

Je peux vous faire un peu l'historique de qu'est-ce qui s'est passé brièvement. C'est que finalement voilà quelques années, avec finalement la mauvaise réputation de l'élevage porcin qui a amené finalement les citoyens à s'opposer à la construction de quelques porcheries, et afin de régler un peu le nombre de réglementations municipales qui étaient en train de s'ériger contre l'implantation de porcheries, il a été convenu de mettre le ministère de l'Agriculture avec le ministère de l'Environnement, de la Direction régionale, et les membres de la MRC de former un genre de comité de travail pour explorer des solutions. Et une des solutions, c'était finalement l'approche par bassins versants en considérant la capacité de support des sols à recevoir la valeur fertilisante des fumiers amenés par les cheptels dans la MRC.

Cette approche-là était privilégiée parce que, à ce moment-là, il n'y avait pas de réglementation au niveau provincial, au niveau du ministère de l'Environnement, pour finalement s'assurer que ferme par ferme il y avait respect au niveau de la réduction de la pollution.

Avec la mise en place, avec la Loi 23, la loi sur le droit de produire pour simplifier les choses, il y a eu différents éléments qui sont venus modifier le portrait, dont je vais laisser tantôt mes collègues d'en face parler, du règlement de réduction de pollution d'origine agricole

4155 qui est venu corriger la lacune et exiger que les producteurs agricoles produisent un plan agro-environnemental de fertilisation.

4160 Donc, cet élément-là faisait en sorte que c'était maintenant couvert par une réglementation provinciale qui avait préséance sur une réglementation municipale et beaucoup plus précise que le plan qu'on avait mis en place avec nos collègues, qui était un volet par bassins versants. Donc, ça venait un peu corriger.

LE PRÉSIDENT :

4165 Est-ce que vous prétendez que c'est le règlement du ministère de l'Environnement sur les plans agro-environnementaux qui a amené le retrait de la réglementation sévère au niveau de la MRC de Coaticook?

M. PATRICK CHALIFOUR :

4170 Oui, c'est ça. Dans l'analyse du schéma d'aménagement que la MRC a soumis aux différents ministères, c'était une des raisons. Nous, on disait: votre règlement n'a plus lieu de se poursuivre compte tenu que, maintenant, il y a une réglementation provinciale qui couvre ce sujet-là.

4175 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors, vous confirmez que le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole dépasse le règlement qui avait été adopté par la MRC.

4180 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

4185 Dans le sens là -- je vais laisser quand même plus mes collègues en face s'exprimer. Mais lorsqu'il y a une réglementation provinciale au niveau environnemental sur un sujet donné, c'est ce règlement-là qui...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4190 Non, mais je ne parle pas de la prééminence, mais au niveau des objectifs qui étaient contenus. Votre analyse là...

M. PATRICK CHALIFOUR :

4195 Mon analyse, moi, c'est qu'avec maintenant les plans agro-environnementaux, ferme par ferme, on arrive à la même chose et même mieux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Est-ce qu'on peut dire que c'est les ministères concernés qui ont recommandé à la MRC d'abroger sa réglementation?

4200

M. PATRICK CHALIFOUR :

Oui, c'est le gouvernement. C'est un avis gouvernemental.

4205

LE PRÉSIDENT :

Quel est le pouvoir des comités consultatifs agricoles? Ils ont un pouvoir de recommandation? Un pouvoir d'étude? Un pouvoir de décision?

4210

M. PATRICK CHALIFOUR :

Comme leur nom l'indique, c'est un pouvoir de -- ils sont consultés par la MRC. Ils peuvent avoir -- c'est sûr, ils n'ont pas de pouvoir réel, mais c'est sûr que la MRC souvent va tenir compte de, compte tenu qu'il y a des représentants de chacun des milieux, va autant que possible tenir compte de l'avis du comité consultatif parce que, dans la loi, c'est prévu que pour modifier des choses, il faut que le comité consultatif soit en accord, souvent d'une façon unanime. Donc, c'est sûr qu'il peut y avoir un effet, c'est un effet de recommandation.

4215

LE PRÉSIDENT :

4220

Donc, il y a obligation pour la MRC de consulter les CCA.

M. PATRICK CHALIFOUR :

4225

Sur les projets de nature agricole, oui. Tout qu'est-ce qui peut toucher la protection et les activités agricoles.

LE PRÉSIDENT :

4230

Et est-ce qu'il y a obligation de suivre une recommandation du CCA si elle est unanime?

M. PATRICK CHALIFOUR :

4235

Il n'y a pas d'obligation, mais si on veut que le comité, si on veut encourager les travaux du comité, c'est sûr que ça va de soi, mais ce n'est pas --

LE PRÉSIDENT :

C'est vraiment, donc, de l'ordre de la recommandation ou du conseil.

4240

M. PATRICK CHALIFOUR :

C'est ça.

4245

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Ministère de l'Environnement, complément de réponse sur ces points-là?

4250

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je voudrais simplement vous citer l'article de façon spécifique, c'est l'article 148.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme qui dit :

4255

«Le comité a pour fonction d'étudier à la demande du conseil de la MRC ou de sa propre initiative toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique. Il a également pour fonction de faire au conseil de la MRC les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il a à étudier.»

4260

C'est un comité consultatif, alors ce n'est pas liant au départ pour la MRC. Et je pense que mon collègue a d'autres informations.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4265

Le projet de la MRC, dans le fond, c'était une intention de zoner la MRC sur le plan agricole. Alors que le nouveau règlement de réduction de la pollution de nature agricole venait pallier à ça dans le sens où l'obligation des producteurs de se doter d'un PAF, un plan agro-environnemental de fertilisation, venait régler le problème dans le sens que c'est une approche ferme par ferme. Alors qu'eux, leur approche, ils voulaient avoir une approche plutôt de zonage intégré.

4270

Donc, comme le règlement provincial a préséance, la Direction régionale a refusé l'intégration au schéma d'aménagement ce plan-là en disant que le règlement agricole avait préséance. Et ça réglait le problème parce que c'est une approche ferme par ferme, donc c'est plus, je dirais, efficace sur la plan environnemental.

4275

LE PRÉSIDENT :

4280 C'est-à-dire que, je ne veux pas faire de commentaires ou de partir de nouvelles controverses, ça règle éventuellement le problème de gestion et de disposition du fumier, ça ne règle pas nécessairement les problèmes d'odeur et de nuisance qui sont d'une autre catégorie et qui sont parfois le lieu d'une forte résistance sociale.

4285 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

4290 Ça va.

M. JOHN BURCOMBE :

4295 Monsieur le président, je veux seulement indiquer que c'est par hasard après que cette réglementation a été laissée tombée que, même avant que le changement a été en vigueur, la MRC a donné l'approbation à deux projets, deux nouveaux projets de production animale.

4300 Alors, si on parle du fait que la nouvelle réglementation du ministère de l'Environnement est supposée de remplacer ce qui était en place à la MRC de Coaticook, j'aimerais qu'on dépose le communiqué de la semaine dernière du ministre Bégin concernant exactement ça, la mise en vigueur des plans agro-environnementaux, du fait que maintenant il y en a qui sont reportés jusqu'à 2011. Alors, est-ce qu'on peut avoir copie de ce communiqué?

4305 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous m'informer là-dessus?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4310 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4315 2011, je viens de voir apparaître ça.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4320 Oui, c'est le communiqué qu'a émis le ministre sur la négociation qu'il y avait au niveau du projet de règlement. On va vous déposer copie. On n'a pas copie à l'heure actuelle du communiqué de presse.

LE PRÉSIDENT :

4325 Copie du communiqué et du projet de règlement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4330 Du projet de règlement, je vais m'informer de son état.

LE PRÉSIDENT :

4335 On va retrouver nos vieilles recherches. Le communiqué, il est déjà public, ce n'est pas un secret.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4340 Et le projet de règlement sera publié dans la Gazette Officielle du 7 avril. Donc, on pourra vous le déposer.

LE PRÉSIDENT :

4345 Ça va. Pas de problème.
Ça va, monsieur Burcombe? Sur l'autre question que vous avez posée sur l'érosion des berges de la rivière et une étude de la MRC, est-ce que vous avez le titre exact de l'étude?

M. JOHN BURCOMBE :

4350 C'est ce que j'ai indiqué, monsieur le président, c'est «Analyse sommaire des problèmes d'érosion sur les rives de la rivière Coaticook». C'est daté octobre 97.

LE PRÉSIDENT :

4355 Vous n'avez pas d'objection à ce qu'on la mette dans la documentation pour la région ici?

M. JOHN BURCOMBE :

Oui.

4360

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

4365

M. JOHN BURCOMBE :

Ça s'applique seulement pour la région vraiment.

LE PRÉSIDENT :

4370

Parfait. Voulez-vous m'assurer aux Affaires municipales de m'obtenir ce document-là?

M. YVAN DUMONT :

4375

Si j'ai bien compris, monsieur le président, c'est une étude qui a été réalisée la MRC.

LE PRÉSIDENT :

Par la MRC.

4380

M. YVAN DUMONT :

Donc, elle lui appartient, et c'est à la MRC qu'il faudrait s'adresser pour en obtenir copie.

4385

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez même pas ce pouvoir-là au niveau des Affaires municipales?

4390

M. YVAN DUMONT :

Non.

LE PRÉSIDENT :

4395

C'est correct. On ira la chercher là.

M. JOHN BURCOMBE :

4400 Monsieur le président, j'aurais des questions là-dessus, mais je ne veux pas étirer la séance plus longtemps.

LE PRÉSIDENT :

4405 Non. Merci.

M. JOHN BURCOMBE :

4410 Est-ce que je pourrais continuer avec ce questionnaire demain?

LE PRÉSIDENT :

4415 Bien là, vous n'aurez pas plus de réponse, il n'y a personne de la MRC et le document n'a pas été déposé encore. Si c'est le document que vous voulez, donnez-nous le temps d'aller chercher le document.

M. JOHN BURCOMBE :

4420 Oui. Mes questions sur les actions sur les rives de la rivière Coaticook peuvent être toujours formulées sans nécessairement avoir copie de ce rapport. Mais ça, ça peut attendre.

LE PRÉSIDENT :

4425 Alors, écoutez, je vais essayer d'avoir quelqu'un demain de la MRC Coaticook pour répondre à votre question sur l'érosion des rives de la rivière Coaticook. C'est par la MRC que vous voulez le savoir ou par le ministère de l'Environnement?

M. JOHN BURCOMBE :

4430 Le ministère de l'Environnement est beaucoup impliqué, je crois, dans...

LE PRÉSIDENT :

4435 Le ministère de l'Environnement, donc ça ira. Alors, on vérifiera ça demain au ministère de l'Environnement.

4440 On a aussi demandé un spécialiste du ministère des Transports de nous expliquer un peu les effets et les actions du ministère du Transport à l'égard de l'eau puisque la construction des routes, c'est une chose importante, et l'entretien des routes et notamment des fossés de routes sont des éléments importants dans la stabilisation du régime hydrique. Donc, demain. Merci

d'être venu premièrement et demain après-midi on commencera par vous pour au moins poser un certain nombre de questions et bâtir la première information là-dessus.

4445 Et je reprendrai la liste donc à partir de monsieur Burcombe sur sa deuxième question sur la stabilisation des rives.

4450 Et en attente, il y a quelqu'un qui a signé Pierre Dansereau. Y a-t-il un autre Pierre Dansereau? Oui? Il est parti. Mais ce n'est pas le même. Ce n'est pas le « célébrissime » Pierre Dansereau. Après ça monsieur Dépôt, monsieur Thibault, monsieur Blais, madame Clément, monsieur Pelletier, monsieur Leroux. Alors bonne nuit, à 14 h demain. Merci beaucoup.

4455 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4460 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.